



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

MEMOIRE DE MAITRISE

FILIERE : Psychologie

OPTION : Psychologie de la vie sociale et Professionnelle

THEME

**ABSENCE DE LA FEMME DANS LE
CONSEIL COMMUNAL DE BANTE,
DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA
DECENTRALISATION : APPROCHE
PSYCHOSOCIOLOGIQUE**

Présenté par :

KOKOKO O. Rafatou.

Sous la Direction de :

Dénis AMOUSSOU-YEYE
Maître-Assistant des Universités
de CAMES
Directeur de recherche au CEFORP

Année Académique : 2010-2011

DEDICACE

A

mon époux Cocou Léon DEGNI qui malgré ses occupations, nous a soutenu et a cru en notre réussite.

A

mes enfants Shola Elary, Miracle God Gift et Suru-Léré Good Luc Elie que ce travail soit pour vous un exemple de réussite dans la vie, qu'il réveille en vous le goût du travail bien fait et qu'il vous incite à aller plus vite et plus loin dans vos études.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a nécessité le soutien intellectuel, matériel et moral de certaines personnes à qui nous tenons à exprimer nos profondes gratitude.

A mon directeur de mémoire, Prof Denis AMOUSSOU-YEYE qui malgré ses multiples occupations a accepté de conduire ce travail. Qu'il trouve ici mes sincères remerciements ;

A tous les enseignants du Département de Psychologie et des sciences de l'éducation et en particulier à Dr. AFFO Fabien pour les efforts déployés dans le cadre de ma formation universitaire ;

A mon feu père Ibrahim KOKOKO qui a œuvré pour ma scolarisation, qu'il soit remercié dans son repos ;

A ma mère Aïssétou ADAMOU, que ce travail soit pour toi un signe de reconnaissance de l'amour filial de tes enfants ;

A tous mes frères, sœurs, cousins, cousines et en particulier à mon grand frère KOKOKO Saliou, pour l'aide matérielle et financière, mais surtout pour le réconfort moral et le dévouement trouvés auprès d'eux ;

A M. DEGNY F. Léon pour tout ce qu'il a fait pour nous.
A tout le conseil Communal de Bantè et en particulier au Maire Inoncent AKOBI pour leur franche collaboration et leur sens de partage d'informations ;

A tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail, nous vous disons merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFJB : Association des Femmes Juristes du Bénin

BEPC : Brevet d'études du Premier Cycle

CREDIF : Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la femme

EDSB : Enquête Démographique de Santé au Bénin

Fe DDAF-Bénin : Femmes Droit et Développement en Afrique – Bénin

FIDESPRA : Forum International pour le développement et l'Echange de Savoir et de savoir-faire au service d'une

IDEA : International Institut for Democracy and Electoral Assistance

MADEP : Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PIB : Produit Intérieur Brut

WILDAF : Women in Law and Development in Afric

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau I</u> : Tableau synthétique et d'échantillonnage des cibles.....	25
Tableau II : Evolution du nombre de femmes Conseillères municipales / communales au Bénin.....	30
Tableau III : Evolution du nombre de femmes Conseillères communales/ Locales à Bantè.....	30
Tableau IV : Les pratiques spécifiques en matière de genre.....	32
Tableau V : Le renforcement du savoir des filles/femmes et l'implication des femmes dans la gestion des affaires locales.....	33

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES.....	3
CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	16
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	29
CHAPITRE IV : COMMENTAIRE ET DISCUSSION.....	41
CONCLUSION ET SUGGESTIONS.....	56
ANNEXES	

INTRODUCTION

Les deux élections communales de Janvier 2003 et de Mai 2008 ont montré que, contrairement à ce qui était avancé, les femmes sont intéressées par la gestion locale. Même si les statistiques montrent la sous représentativité des femmes, le petit nombre des candidates confirme la volonté des femmes de s'investir dans le champ politique. Bien plus, au-delà de ce fait, les femmes se sont portées candidates non seulement dans le monde urbain mais aussi dans les communes rurales. C'est l'exemple de la Commune de Bantè. Cette réaction dans un milieu jugé conservateur est en soi intéressante à plus d'un titre. Elle bouscule les représentations existantes sur le caractère fermé du milieu rural. Elle montre également que, malgré les difficultés, les femmes n'hésitent pas à s'investir dans des milieux qui sont réputés hostiles à leur participation publique.

Aujourd'hui, les autorités béninoises encouragent les communes à réformer leurs méthodes de travail et leur fonctionnement. L'objectif est de créer une nouvelle dynamique locale et de promouvoir de nouvelles méthodes de travail fondées sur une gestion participative en luttant contre le clientélisme, l'absence de professionnalisme, les priorités mal cernées, le manque d'implication des citoyens et l'ignorance de leurs besoins. Dans cette perspective, s'impose une nouvelle vision participative qui mobilise tous les citoyens et toutes les citoyennes. La présentation des femmes au sein des structures et fonctions de représentation à l'échelon local est ainsi conçue comme un véritable enjeu pour le développement de la démocratie et de la modernisation. Elle permet aux femmes d'exercer effectivement leur citoyenneté. En outre, l'inclusion des femmes dans la gouvernance locale a également pour objectif de permettre aux communes de mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une

question de justice sociale mais aussi d'un enjeu d'efficacité de la gestion locale. Mais la situation qui s'observe au Bénin et en particulier dans la Commune de Bantè retient l'attention de plus d'uns et mérite de nous interroger sur les raisons qui expliquent l'absence de femme dans le Conseil Communal depuis la mise en œuvre de la décentralisation. C'est justement au regard des réponses à apporter à ce questionnement que nous nous sommes intéressés à investiguer le sujet portant sur l'absence de la femme dans le Conseil Communal de Bantè, depuis la mise en œuvre de la décentralisation: approche psychosociologique, afin d'essayer de lever le rideau sur les préjugés qui y prévalent et d'en apprécier l'impact sur la gouvernance locale.

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES

I. CADRE THEORIQUE

1. Problématique

1.1. Enoncé du problème

Au cours de la dernière décennie, un nombre important de pays Africains du Sud du Sahara ont entamé la mise en œuvre de leur processus de décentralisation. De façon générale, ce projet, en Afrique, repose sur le postulat assez lucide selon lequel la trop grande concentration des décisions politiques au sommet de l'Etat étouffe les initiatives politiques économiques locales (Bierschenk, cité par Kakai (2010 : 3)). L'opérationnalisation d'un tel projet devrait donc offrir davantage de liberté d'action et d'entreprise aux acteurs locaux, indépendamment des distinctions sexuelles, pour leur participation au développement de leur commune. De toute évidence, une telle interprétation n'a de validité que dans les raisonnements théoriques car, dans l'empirisme, tout porte à constater une sous représentativité de certaines catégories sociales, en l'occurrence les femmes, dans les arènes de prise de décision. D'ailleurs, ce n'est pas étonnant car les droits de la femme sont loin d'être réels non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde. Le Bénin n'échappe pas à cet obstacle en dépit des aspects positifs souvent admirés de sa vie politique (relative stabilité politique, environnement social plus ou moins pacifique, etc.).

En effet, de 1990 à 2008, dans ce pays, la proportion de femmes ministres n'a jamais atteint le quart de la composition des différents gouvernements. Pareille situation s'observe au parlement où, jusqu'à la 3^{ème} législature (31 mars 2007), les femmes connaissent leur plus forte représentativité dans l'institution avec 7 députés sur un total de 83. En outre, au niveau local, sur 1435 conseillers élus en 2008, les femmes ne totalisaient que 4,18% (soit 60 femmes) de cet

effectif. Dans la même période, sur soixante-dix-sept (77) Maires élus, une seule pouvait se targuer de faire partir de l'effectif (Houéhoumé, 2008 : 12). Ainsi, il est fréquent que les femmes soient totalement absentes du conseil communal chargé de la gestion des affaires de leur Commune. C'est le cas de la Commune de Bantè où le conseil communal ne compte aucune femme en son sein. D'ailleurs, les deux qui s'y étaient présentées aux élections communales précédentes ont du fuir les affres de leur environnement politique à dominance masculine. Kakai (2010) évoque plusieurs raisons pour expliquer des situations similaires.

La première d'entre elles est d'ordre juridique. En effet, le statut juridique de la femme au Bénin a été longtemps régi par les normes coutumières contenues dans le « Coutumier du Dahomey » de 1931 et le droit civil napoléonien de 1804. Les dispositions mises en évidence dans ces documents, en tant qu'émanation des réalités sociologiques des béninois continue de servir de référence dans les faits. L'exemple en est l'actuel Code des Personnes et de la Famille qui a été adoptée et promulguée le 24 Août 2004. Or, le coutumier est en lui-même source d'inégalité. La femme en tant que personne n'y a simplement pas de vie ni d'existence ; l'article 218 qui stipule par exemple que *"l'émancipation n'existe pas pour la femme"*. Malgré la Loi fondamentale de la République Populaire du Bénin (RPB) de 1977 (art.124) et la Constitution du 11 décembre 1990 (art. 26) qui ont reconnu l'égalité entre les genres, le statut juridique de la femme a très peu évolué et ses droits en tant que personne sont limités. Les discriminations à son égard sont toujours légion dans maints aspects de la vie sociétale, y compris dans le domaine politique.

La deuxième raison est relative aux pesanteurs socioculturelles. De fait, dans le vécu quotidien des béninois, une femme ne peut commander un homme, encore moins son mari et puis une communauté. Et le paradoxe reste que cette vision des rapports hommes/femmes continue d'être soutenue par des femmes,

même celle qui ont un niveau scolaire plus ou moins avancé. Dans la mesure où la majorité des communes au Bénin sont rurales, et que même les villes sont ponctuées de poches de ruralités, « *les traits de ruralité étant a priori des zones où les us et coutumes ont tendance à résister le plus à l'innovation* » (Yédji, 2011), il peut être facilement admis que bien qu'étant un outil de développement et de promotion de la femme, la pleine participation de cette dernière aux dynamiques politiques locales est sujette à incertitudes.

Enfin, Kakai évoque des *obstacles* liés aux tâches productives et reproductives qu'assument la femme, au foyer, et qui ne sont ni reconnues, ni valorisées, ni comptabilisées. Il fait également mention des limites telles l'accès inégal à l'éducation où, les disparités sont fortes observables entre les garçons et les filles, et les obstacles liés aux schèmes mentaux et à l'ordre du symbolique où, le sexe masculin est, par exemple, construit comme étant le sexe fort, par opposition à celui de la femme. A Bantè, cette situation se trouve soutenue par des sentences.

Pour essayer de résoudre quelque peu le problème, des conventions ont été ratifiées au plan international, des lois votés au plan national, et les Organisations Non Gouvernementales (WILDAF-Bénin, AFJB, etc.) n'ont cessé de poser des actes concrets, dans ce sens. Cependant, le problème n'a que trop perduré. Dans la mesure où la co-participation des hommes et des femmes à la gestion des affaires communales, notamment à Bantè, peut établir une consonance des aspirations et actions concrètes collectives, et donc produire un développement local équilibré. Il devient intéressant de découvrir les explications qui sous-tendent une telle situation. C'est donc logiquement que nous nous interrogeons de la manière que voici:

1.2. Question de recherche

Comment expliquer l'absence de femmes au sein du Conseil Communal de Bantè depuis la mise en œuvre de la décentralisation ?

En guise de réponse, trois hypothèses ont été formulées.

1.3. Hypothèses

- L'absence de femmes au conseil communal de Bantè est tributaire de la division sociale des rôles qui y ont cours et qui réserve la gestion des affaires politiques aux hommes ;
- Le niveau de connaissance des femmes de Bantè de l'existence d'un Conseil Communal et des dispositions réelles pour y accéder détermine leur absence au sein de cet organe.
- Les difficultés qu'éprouvent les femmes par rapport à l'investissement économique lors des élections communales expliquent leur absence au sein du conseil communal de Bantè.

1.4. Objectif global

Il est question de comprendre les raisons qui sous-tendent l'absence de femmes au Conseil Communal de la Commune de Bantè.

1.5. Objectifs spécifiques

- Mettre en évidence le poids des pesanteurs socioculturelles dans la limitation des femmes à occuper des postes politiques dans la Commune de Bantè ;
- Evaluer le niveau de connaissance des femmes de l'existence d'un Conseil Communal à Bantè et des dispositions réelles pour y accéder ;

-Mesurer le niveau d'implication des déterminants économiques dans les difficultés des femmes à accéder au Conseil Communal à Bantè.

II. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Pour mieux cerner les contours de ce travail, il s'avère nécessaire d'explicitier quelques concepts : il s'agit de décentralisation et de Conseil Communal.

2.1. Décentralisation

Le terme décentralisation désigne le plus souvent une série de processus qui, selon les lieux, présentent des traits relativement différents déconcentration, territorialisation, dévolution, communalisation, décentralisation, municipalisation, etc. *Il s'agit «d'un mode d'organisation institutionnelle qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus les affaires propres d'une collectivité territoriale ou locale. Elle concerne ainsi les aspects administratifs, financiers et politiques. La décentralisation se distingue de la déconcentration qui est une technique administrative de délocalisation de la gestion consistant à transférer aux représentants locaux de l'Etat, demeurant soumis à l'autorité hiérarchique centrale, le pouvoir de prendre certaines décisions »* (Sebahara, 2000 : 4-5).

Pour Bazié (2007), c'est une sorte de redistribution de l'autorité qui n'est plus tout à fait concentrée dans les jongs de l'Etat central. Celui-ci partage, avec les communautés, les pouvoirs, les responsabilités et les moyens pour faire face aux enjeux de développement. Le citoyen passe ainsi de simple contribuable à un acteur participant qui a le droit d'intervenir activement, dans les limites des dispositions légales, dans les affaires de gestion de sa commune et d'exiger de comptes des autorités administratives.

Dans une dimension connexe, Peemans (2002 : 311) analyse le concept de décentralisation en rapport à celui de la «gouvernance locale ». Selon

l'auteur, la gouvernance locale vise, par le biais de la décentralisation des services publics, à réduire le rôle des administrations centrales. Ainsi, la décentralisation est vue comme un moyen de réduire le déficit des finances publiques, en transférant à la fois certaines recettes et certaines dépenses vers les collectivités locales. Il y a donc là un nouvel ordre politique qui est « *supposé permettre une réduction des gaspillages liés aux coûts d'une centralisation administrative excessive, un meilleur équilibre entre recettes et dépenses, grâce à une meilleure visibilité de l'utilisation des ressources...* ». Par ailleurs, loin de connaître un sens univoque, il faut notifier que la notion même de décentralisation a un contenu variable d'un pays à un autre, non seulement parce qu'un pays est une histoire singulière, mais également parce qu'il est codé par une édition de dispositions formelles particulières (Leclerc-Olive, 2000). Autrement dit, il n'existe pas un modèle de décentralisation universel, et donc transposable à un pays.

Au Bénin, ladite terminologie a été préférée à celle de la communalisation ou d'autres vocables assimilés. L'entité administrative décentralisée au Bénin est la commune à laquelle la loi a conféré une personnalité juridique et une autonomie financière. La Constitution du 11 décembre 1990 dispose en ses articles 150 et 151 que « Les collectivités territoriales de la République sont créées par la loi. Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi. »

En ce qui concerne le présent travail, la notion de décentralisation désigne simplement une méthode d'organisation administrative par laquelle l'Etat central accorde aux communes le droit d'exercer un certain nombre de compétences qui, alors, étaient de son seul ressort. Il leur permet ainsi de se gérer par des organes légalement élus à l'instar du conseil communal qui a pouvoir de décision sur tout ou sur une partie des affaires locales.

2.2. Conseil Communal

Le Conseil Communal (ou municipal pour les communes à statut particulier) est l'assemblée élue par la population pour gérer les affaires de la commune ou de la municipalité. Les membres du conseil communal se réunissent pour élire parmi eux le maire et ses adjoints. En tant qu'organe délibérant de la commune, le conseil communal dispose d'un pouvoir de décision qui s'exerce par des délibérations dans les domaines spécifiés par la loi, notamment le budget, le plan de développement communal, le schéma directeur d'aménagement du territoire, le développement économique, social, sanitaire, scientifique et culturel, la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie, la coopération intercommunale et la coopération décentralisée. Son fonctionnement est régi par un décret qui fixe le cadre général du règlement intérieur dudit conseil, cadre pouvant être complété par des règles particulières propres à chaque commune. En effet, le conseil a compétence de créer en son sein trois (3) commissions permanentes : la commission des affaires économiques et financières, celle des affaires domaniales et environnementales, et celle des affaires sociales et culturelles. Elle peut outre passer ce nombre si la pertinence de ce choix est prouvée. Les commissions sont en quelque sorte des instruments techniques de travail pour le conseil. Elles ne possèdent, par conséquent, aucun pouvoir de décision (GNIMADI Aimé, FOURNIER Christian et TCHABI Blaise 2006 : 26-27).

III. REVUE DE LITTERATURE

« *La science n'évolue pas par accumulation de connaissance mais par erreur rectifiée* », écrivait Bachelard (1934). C'est donc logiquement qu'il a fallu prendre connaissance d'études antérieures sur le même objet d'étude. Suivant les données recueillies, il convient de retenir deux versants du problème.

L'un se rapporte à la participation des femmes aux activités communautaires, fussent-elles politiques ou associatives. Quant-au second, il se rapporte aux perspectives de repositionnement des acteurs féminins en l'occurrence dans ce désormais nouveau contexte politique.

De fait, les questions relatives à la participation féminine aux affaires politiques ont déjà été abordées par la littérature scientifique, que ça soit en Afrique ou ailleurs dans le monde. Certaines idées y afférentes sont, ci-après, mises en relief.

Faisant le point de la participation féminine dans le monde, l'ONU (1995) en arrive à constater un grand écart, fondé sur les différences sexuelles, entre les parlementaires, les femmes n'ayant qu'une représentation de 10%. Cette statistique agrégative qui relate des inégalités sur le problème évoqué au niveau mondial cache des disparités au plan continental qui font de l'Afrique un exemple plus éloquent. C'est fort de ce constat que l'IDEA sur les stratégies de révision d'une telle situation dans les parlements africains nommément, et les mesures à adopter que les femmes déjà élues puissent augmenter leur marge de manœuvre et avoir un impact plus retentissant de leur activité politique.

En essayant d'apporter des réponses au même problème au Caméroun, Mouich (2007) en peint une toile peu reluisante. Jusqu'en 2004, écrit-il, aucune femme dans le pays n'a jamais accédé aux fonctions de gouverneurs de provinces, préfètes de parlements, sous-préfètes d'arrondissements, chef de districts ou d'adjoint préfectoral. Le moins qui puisse être dit d'un pareil constat reste qu'il dépeint la politique comme une sorte de « zone d'exclusion absolue » d'autant plus que les hommes avaient un contrôle absolu des postes administratifs et politiques. Même si Mouich fait observer que la situation a quelque peu évolué par la suite où trois (3) femmes sont devenues sous-préfètes, il fait remarquer que « *quelles que soient les raisons que l'on invoque, ces*

chiffres révèlent le monopole masculin de l'exercice du pouvoir. L'on observe, comme une phallocratie qui a pour corollaire l'exclusion des femmes des cercles réels de l'État camerounais. Dès lors, l'on peut, à la suite de Slavenka Drakulic et Julia Slazai, deux activistes de l'Europe de l'Est, parler de démocratisation masculine et de démocratisation à visage masculin. C'est la raison pour laquelle certains spécialistes des sciences sociales d'orientation féministe qualifient l'État de patriarcal et emploient l'expression patriarcat public ou patriarcat social pour désigner les États contemporains. Suivant le paradigme patriarcal, la dépendance des femmes à l'égard des hommes s'est muée en dépendance envers l'État». Ce cliché de la situation au Cameroun s'apparente à maints lieux à la vie politique des femmes au Bénin où, jusqu'à un passé récent, seulement 6% de femmes avaient réussi à se faire élire au parlement.

Lagacé (2007 :10), à ce propos, fait remarquer le poids des considérations socio-culturelles –ce que le Moumouni et Seydou (2004 :22) dénomment pesanteurs sociologiques– du pays sur le faible succès des femmes dans l'accès aux arènes politiques. Par ailleurs, elle fait mention des difficultés socio-économiques auxquelles celles-ci sont confrontées au quotidien, la politique allant presque toujours de paire avec le pouvoir économique, ce qui, au niveau de la gente féminine, reste presque souvent dérisoire. Ceci limite bien évidemment les aspirations des femmes béninoises à se lancer en politique. Aussi, l'auteur met-il en évidence l'organisation du système politique béninois qui ne favorise guère une forte présence des femmes en son sein ; un tel comportement est qualifié par Moumouni et Seydou (op.cit) comme étant une attitude misogyne des partis politiques. Néanmoins, la décentralisation laisse augurer particulièrement à la gente féminine un regain d'espoir de repositionnement et de renouvellement de la situation.

Selon Williamson, Sitholé et Todes (2007 : 107-130), l'administration locale est un espace important pour les femmes en tant qu'elle est le niveau administratif le plus accessible pour elles (on y traite des questions de reproduction et de gestion communautaire). Les représentants locaux, nommément les femmes, auraient ainsi plus de chances de défendre ces intérêts qui représentent quasiment leurs préoccupations principales. La décentralisation devrait donc leur profiter en leur octroyant d'importantes opportunités d'exprimer leurs points de vue, et d'user de leur influence sur le processus de prise de décision au niveau local. Par ailleurs, la décentralisation pose d'autres problèmes à la fois dans les arènes locale et nationale de pouvoir. Il s'agit des recompositions sociales et politiques des arènes de pouvoir et l'analyse des processus sociaux et des dynamiques politiques locales qu'elle pourrait déclencher dans les contextes d'élaboration des politiques de décentralisation, et de ceux en cours dans les contextes de décentralisation avancés. En tant que tel, elle offre une opportunité de repositionnement aux différents acteurs sociaux, économiques et politiques locaux à travers des dynamiques tantôt clientélistes et factionnalistes de construction de réseaux sociaux divers, tantôt de confrontation ou de négociation dans lesquelles certaines institutions locales non prises en compte par les instances décentralisées peuvent se révéler plus pertinentes comme échelon de résolution de conflit et donc dominantes par rapport aux institutions officielles (Bako-Arifari, P.-J. Laurent 2006).

Cependant, s'il y a peu, la décentralisation au Bénin suscitait encore de grands espoirs de repositionnement, surtout dans le rang des femmes, la situation de ces dernières n'a pas, pour autant, évoluée en matière de représentativité aux postes politiques et administratives. De janvier 2003 à mai 2008, sur respectivement 1199 et 1435 conseillers élus, elles ne faisaient que le nombre exact 3,92% et 4,18% de proportion. Dans la même période, sur 77 Maires élus, elles ne totalisaient respectivement que des scores de 5,19% et

1,30% (Houéhoundé, 2008). La situation en Tunisie, sans être la panacée, est de loin meilleure. En effet, la part des femmes parmi les conseillers municipaux de ce pays est passée de 1,7% en 1972 à 20,6% en 2000, et il est constaté qu'elles sont d'autant moins présentes que l'on s'élève dans la hiérarchie du pouvoir municipal. Par ailleurs on leur confie plus souvent des rôles à caractère social (CREDIF 2002 : 185-186). Dans le contexte béninois, les facteurs socioculturel et juridique, économique et éducationnel sont mis en relief pour expliquer un tel état de choses.

En effet, la femme, dans le contexte béninois est plus confinée dans ses rôles de reproduction et de production communautaire dans lesquels elle est bien perçue que dans ceux politiques où elle est mal vue. Elle est faite pour veiller sur le foyer pendant que l'homme doit aller dehors chercher la pitance, d'où l'expression nago «boba n'lé nan n'lé » ou « sunu glegbenu gnonu xwuessi ». En outre, la tradition assigne généralement à l'homme, le pouvoir sur les signes de richesses, ce qui lui permet d'exercer un contrôle quasi-total sur ces derniers (droit de propriété sur la terre, droit d'hériter, etc.) et d'en assurer le contrôle, écartant du coup la femme de l'accès et du contrôle de ces ressources. Par ailleurs, au foyer, elle doit obéissance à son mari. Cette situation fait dire à Agueh (cité par Lagacé, op.cit) que « *les femmes béninoises ne sont pas du tout gâtées sur le plan socioculturel si bien qu'en plus des discriminations et assujettissements dont elles sont victimes, elles doivent obéissances et soumission à l'homme en tant que père ou mari. En effet, silence et effacement total sont les attitudes que les femmes se doivent de remplir au quotidien* ». Même si la situation a quelque peu évolué aujourd'hui, elle reste encore de mise, les us prenant parfois l'ascendance.

Sur le plan juridique, la situation féminine s'est beaucoup améliorée par le Code des Personnes et de la Famille adopté en 1998 par le Ministère chargé de la Promotion de la Femme, voté en juillet 2002 et promulgué en août 2004.

Cependant, ces changements ne sont réels que dans les lois, les pratiques socioculturelles longtemps favorisées par l'application du Coutumier du Dahomey de 1931 à 2004 étant difficilement gommables à coût de lois et décrets.

En parlant du facteur économique, la plupart des femmes actives sont présentes dans le secteur informel et dans celui de l'agriculture (deux secteurs piliers de l'économie béninoise), secteur qui procure à peu près 40 % du PIB réel et fait vivre la majorité de la population. Ces 20 dernières années, il a joué un rôle de premier plan dans l'économie béninoise. Cependant, Malgré l'apport important des femmes à l'économie du pays, la pauvreté est plus profonde dans leur rang. Sur les 10% les plus pauvres de la population béninoise, plus des deux tiers sont des femmes¹. Ces données confirment la tendance générale à la discrimination sexuée sur le marché du travail. En effet, les femmes ont plus de difficultés à se trouver un emploi et plus encore elles ont une capacité de gain inférieure à celle des hommes, parfois pour le même emploi et la même qualification, ce qui les rend davantage vulnérables à la pauvreté (Kabeer 1998). Cette situation ne favorise guère leurs ambitions d'entrer en politique.

Outre cet aspect, le volet éducationnel est évoqué. Il fait état de ce que le taux de déperdition scolaire des filles est plus élevé que celui des garçons, l'écart de fréquentation est grandissant et significatif au niveau du secondaire et du supérieur, et que les filles sont généralement orientées vers des filières dites «féminines», d'après la répartition traditionnelle des rôles, et peu adaptée aux besoins/opportunités du marché de l'emploi. Au regard de tout ce qui précède, la situation de la participation féminine aux affaires politiques en Afrique et au Bénin particulièrement n'est pas reluisante. Elle est aussi entravée par les pesanteurs socioculturelles, le comportement misogyne des hommes au sein des

¹ <http://www.benin.ca/docs/beninbref/situation/situation.htm>, consulté le 30/06/2011

partis politiques, que par leur situation économique et leur niveau d'éducation.
Pareil constat mérite de ce fait, que l'on s'y intéresse spécialement.

CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET DEMARCHE

METHODOLOGIQUE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BANTE

1. Cadre physique

La Commune de Bantè est située au nord-ouest du Département des Collines à 292km1 de Cotonou. Elle partage ses frontières avec les communes de Savalou au Sud, de Bassila au Nord, de Ouèssè et Glazoué (par la rivière agbado) à l'Est et la République du Togo à l'Ouest. D'une superficie de 2695km² elle occupe environ les 19,44% du territoire des Collines, et les 2,49% du territoire national. Elle arrive en deuxième position, après la commune de Ouèssè (3200 km²) du point de vue de la superficie au niveau du département. Au Recensement Général de la population et de l'habitat RGPH3) de 2002, la population résidente de Bantè est estimée à 82.129habitants dont 41.135 hommes et 41.994 femmes INSAE, 2002. Elle jouit d'un climat soudano-guinéen comportant deux saisons : une saison sèche de Décembre à Mars, et une saison pluvieuse d'Avril à Novembre avec une pluviométrie annuelle moyenne de 1323,7 mm si l'on considère les dix dernières années (1994 – 2004). Les minima sont de l'ordre de 600 mm, tandis que les maxima sont de 1600 mm de pluies. Les précipitations sont donc plus abondantes entre les mois de juin et août qui paraissent les mois les plus arrosés et humides de l'année, alors que les mois de décembre et de janvier sont les plus secs. Les températures les plus élevées s'enregistrent en février, où elles dépassent 37°C, alors que les plus faibles s'observent en septembre. Généralement, les maxima avoisinent 32°C, tandis que les minima tournent autour de 23°C. Le mois de janvier paraît le plus frais, où la température descend jusqu'à 10°C du fait de l'harmattan, un vent sec et frais. L'humidité relative est assez importante et présente un atout favorable au développement de l'agriculture dans la Commune. La commune de Bantè fait

partie de la plaine du Bénin, pénéplaine cristalline dont les altitudes varient entre 200m au Sud (Gouka) et 300m au Nord vers Pira avec les sommets de plus de 400m. Le socle y est dominé par des collines d'une altitude allant jusqu'à 400m dont les plus importants sont : les monts Koubètè et Oladjé situés dans l'arrondissement urbain, mont Kagourè au nord de Pira, mont Tobé au Sud de Koko, puis le mont Loya vers la frontière Togolais . On y rencontre trois types de sols : Les sols colorés fortement concrétionnés ou indurés riches en fer qui se concentrent le long des versants. Ils sont indiqués pour les arbres fruitiers ; Les sols granito-gneissiques utilisés pour la culture de l'igname, l'arachide, etc ... Les sols hydromorphes (marécages et bas-fonds) rencontrés dans les vallées ou dans les larges cuvettes. Ces sols sont utilisables pour la riziculture inondée et le maraîchage.

Le territoire occupé par la Commune de Bantè repose sur trois formations Géologiques principales dominées par des embrechites. Son réseau hydrographique est très peu diversifié. A la seule rivière Odjouro, s'ajoutent quelques affluents du fleuve zou parmi lesquels nous avons :

- Omimi qui prend sa source dans les régions de Kagoulé et se jette dans le zou au sud de Koko près des collines de Tobé où il est connu sous le nom de Odon'la.
- Otcho, second bras du zou qui arrose les régions de Banon et celles de Bantè,

de Malomi et de Kafègnigbé. Dans ces régions, il est connu sous le nom Kpala otcho. Ces cours d'eau présentent dans l'ensemble des potentialités exploitables à des fins agricoles.

La Commune de Bantè, en proie à la déforestation, n'est plus aujourd'hui qu'une zone de savane arborée dominée par les espèces ci-après : *Butyropermum paradoxum* (karité – èmin), *Mospyros mespiliformis* (ébène – atakpa), *Parkia biglobosa* (néré – igba) et d'autres espèces. Mentionnons aussi

l'existence de quelques forêts et îlots forestiers soumis à une exploitation abusive. La plus importante reste la forêt classée d'Agoua (73 500 ha), la dégradation des formations végétales de la Commune de Bantè est le fait de la pression démographique et de l'exploitation par les hommes.

En dépit de son caractère de zone de savane, la Commune de Bantè n'est pas autant dépourvue de végétation. Les essences forestières plantées sont le neem (azadirata Indica), l'eucalyptus (Eucalyptus Camaldurensis), le teck (Tectona Grandis) et l'acacia (cacia africaina). La carte ci - dessous montre la situation géographique de la commune de Bantè.

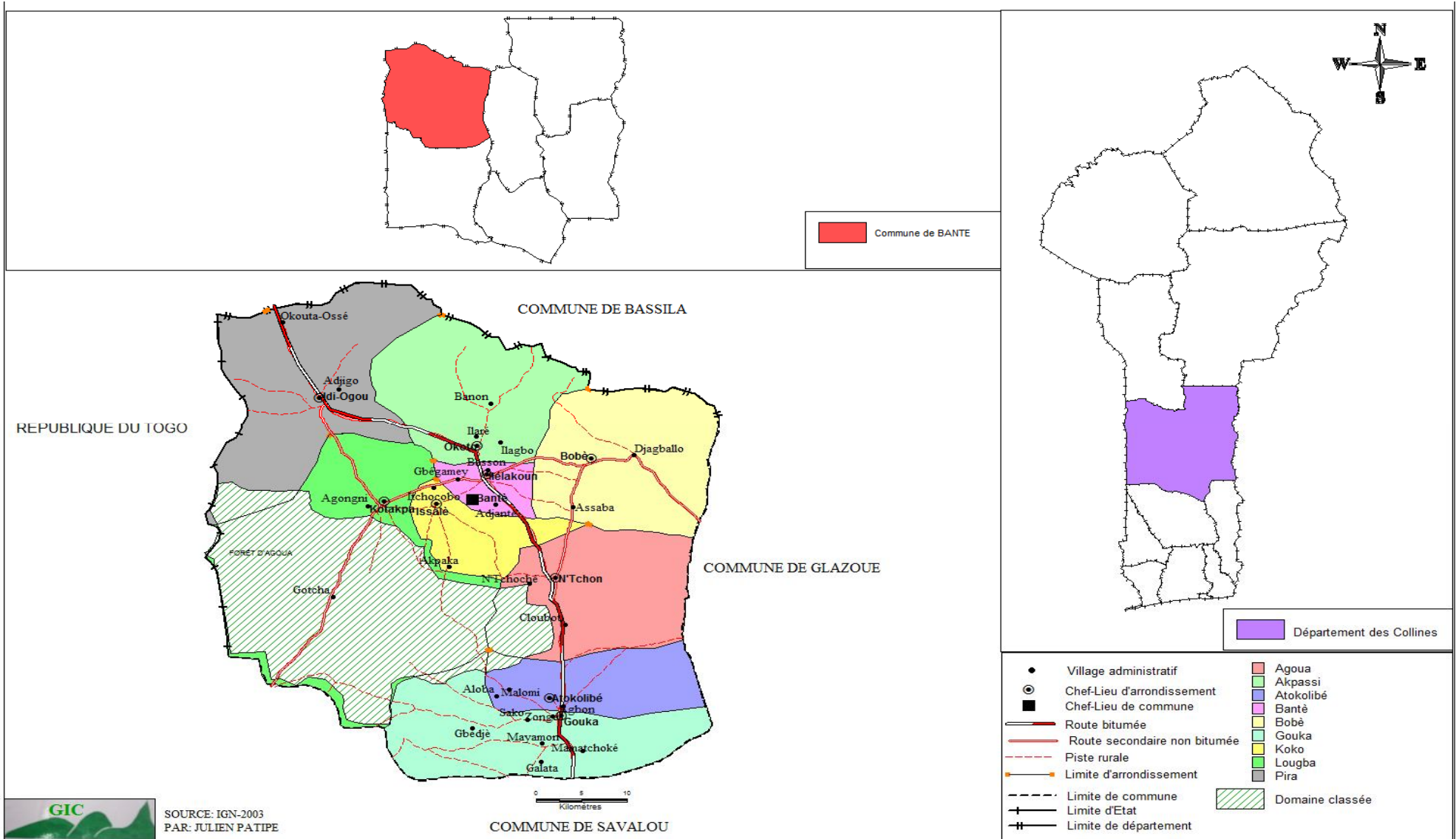


Figure 1 : situation géographique de la Commune de Bantè

2. Cadre Administratif

La commune de Bantè en tant qu'entité administrative est issue du découpage territorial de 1978, qui a fait d'elle une Sous-préfecture . Ce découpage l'a permis de sortir de la tutelle de Savalou. Elle compte aujourd'hui 34 villages administratifs repartis dans les neufs (09) arrondissements que sont : Agoua, Akpassi, Atokolibé, Bantè, Bobè, Gouka, Koko, Loughba et Pira.

Le milieu institutionnel de la commune comprend les services et les structures intervenant sur le territoire de Bantè. On y distingue les services techniques de la Mairie, les services déconcentrés de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), nationales et internationales, et les autres projets. Leurs interventions sont déterminantes pour le développement de la commune de par les actions qu'ils mènent. Les activités de développement réalisées au cours de ces dernières années se résument aux investissements de ces structures à travers plusieurs sources de financement, et au renforcement des capacités des élus et du personnel de la Mairie.

Au niveau de la Mairie, nous distinguons : Les services techniques de la mairie et le Conseil Communal. Les services communaux sont ceux qui sont directement liés à la Mairie en tant qu'entité, c'est-à-dire l'administration de la Mairie. Dans la commune de Bantè, nous avons :

- ✓ Le Service des Affaires Générales (SAG) ;
- ✓ Le Secrétariat Général (SG) ;
- ✓ Le Service des Affaires Financières (SAF) ;
- ✓ Le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP) ;
- ✓ Le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) ;
- ✓ Le Service des Archives, de la Documentation, de l'Information et de la Communication (SADIC) ;
- ✓ Le Service Technique (ST) ;
- ✓ Le Service de la Planification et du Développement Economique Local

(SPDEL) ;

✓ Le Bureau des Transmissions Radio.

Le Conseil Communal quant à elle est composé du Maire, de ses adjoints et des Chefs d'Arrondissement. Il comprend au total dix neuf (19) membres. Il est aussi important de noter que le personnel est insuffisant ou fait carrément défaut, de même que le matériel bureautique manque tant au niveau de la Mairie que des bureaux d'arrondissements.

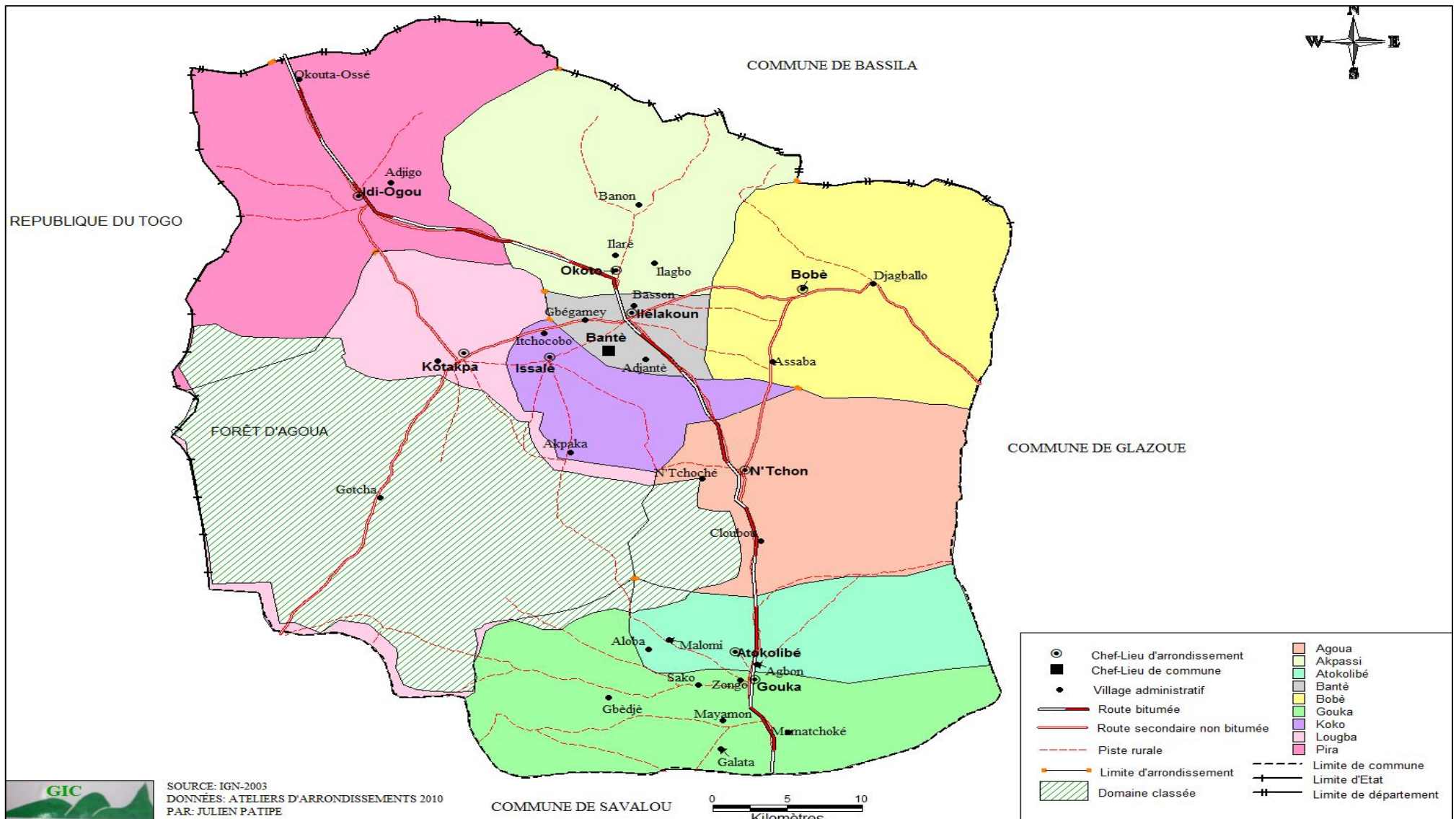


Figure 2 : situation administrative de la Commune de Bantè

II. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie de recherche utilisée dans le cadre de cette étude a consisté à l'identification des groupes cibles, à la technique de collecte des données, à la technique d'échantillonnage et au mode de traitement des données.

1. Groupes cibles

Il est nécessaire de préciser ici que la présente étude est de type descriptif et qualitatif. Ainsi, cinq principaux groupes cibles ont été identifiés pour le compte de cette étude. Ils sont relatifs aux populations de femmes politiques de la commune de Bantè (les habituées des élections locales), les femmes présidentes d'Associations (Au niveau communal et de l'arrondissement) ainsi que, quelques une de leurs membres, aux autorités locales et, aux autorités Communales.

Dès lors, l'échantillonnage s'est réalisé en tenant compte de ces différents groupes cibles.

2. Echantillonnage

Le nombre de personnes interviewées est fonction des catégories de la population cible. Initialement, il avait été ciblé deux femmes politiques (dont deux (2) habituées des élections communales à Bantè), les femmes présidentes d'associations ainsi que quelques une de leurs membres, le Maire et ses conseillers communaux et locaux. Pour cette réalisation, les techniques d'échantillonnage utilisées dans le cadre du présent travail sont les techniques d'échantillonnage stratifié et par choix raisonné.

La technique d'échantillonnage stratifié a permis de définir les arrondissements ainsi que la mairie de Bantè retenus comme sites empiriques

d'investigation. En effet, il suffit dans un premier temps de considérer le cadre d'étude (Bantè) suivant tous ses neuf arrondissements.

Au sein de chaque arrondissement il a été ensuite question de définir une strate (considéré ici comme un village) suivant qu'elle abrite une ou des Associations de femmes.

Finalement, au sein de chaque strate il a été retenu au hasard une (1) Association.

Dans chaque Association, trois (3) acteurs ont été enquêtés par usage de la technique d'échantillonnage par choix raisonné. Ont pu être enquêtés dans chacune de ces Associations les acteurs remplissant l'un quelconque des critères suivants :

- être membre du bureau dirigeant de l'Association;
- être membre active d'une association ;
- être femme leader ;
- avoir l'expérience des élections.

Il faut cependant notifier que, en plus de ces critères les actrices doivent avoir au moins deux (2) ans d'ancienneté de vie associative.

En outre, la technique d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée pour enquêter les autorités locales (le chef de quartier ou de village et le chef d'arrondissement).

Par ailleurs, la même technique a été prise en compte pour interviewer les autorités communales.

Au total 72 acteurs ont été enquêtés. Le tableau synthétique de cette portion de travail se présente comme suit

Tableau I : Tableau synthétique et d'échantillonnage des cibles

	Catégories de cibles	Total
1	Candidates aux élections communales	2
2	Femmes présidentes et membres d'Association de femme	26
3	Autorité communales	10
4	Autorités locales	34
TOTAL		72

Source : Données de terrain_Janvier 2011

3. Techniques et outils de collecte des données

Les techniques de collecte de données utilisées pour le compte de cette étude sont : l'entretien et le focus group. S'agissant des outils de collecte de données, le principal outil utilisé est le guide d'entretien avec des questions très ouvertes qui ont laissé la liberté aux enquêtés de faire les récits à leur aise. Cette technique a permis également d'identifier de nouvelles personnes à inclure dans la cible des enquêtés. Au niveau des Associations la collecte a pris la forme de focus group avec tous les membres. Ce qui a apporté davantage de richesse aux débats. Trois types de guide ont été cependant élaborés ; l'un est destiné aux deux femmes politiques, l'autre aux groupements de femmes et le troisième aux conseillers communaux, locaux, et aux personnes de leur entourage.

Il est à noter que la technique d'entretien a été utilisée dans sa variante semi - directive car permet de faire des relances sur des aspects flous qui paraissent importants aux yeux du chercheur. Son outil, le guide d'entretien est structuré selon des thèmes et sous - thèmes sur lesquels les enquêtés doivent

donner leurs opinions. Il a permis de produire des données qualitatives à partir des discours des acteurs enquêtés.

4. Le traitement et l'analyse des informations

Les données recueillies sont structurées de façon à ce qu'elles puissent être analysées efficacement. La première étape a consisté en la transcription intégrale des informations recueillies auprès de chaque personne interrogée dans un logiciel de traitement de texte (Word). Ce travail s'est révélé fastidieux et prenant en temps.

Ensuite, a suivi le traitement des données. Les données recueillies étant essentiellement qualitatives, le traitement a consisté à rechercher des similitudes dans les descriptions et à faire des catégorisations par axe d'analyse et à en faire une synthèse. Avouons que la structuration des données qualitatives paraît exigeante en réflexion et a nécessité aussi assez de temps. L'analyse des données a suivi les axes de la structuration faite lors du traitement ; elle a consisté en un croisement comparatif des informations, soit à l'intérieur de la même catégorie de femmes (politique d'un côté, associative de l'autre côté), soit en inter-catégorie (politique et associative) ; ensuite à faire une comparaison des éléments dégagés de l'analyse avec les tendances ressorties de la littérature ; enfin à tirer des conclusions au regard des éléments répétitifs ou spécifiques à la problématique. Pour les rares données quantitatives recueillies, l'analyse s'est fondée sur les méthodes statistiques permettant de dégager des tendances, exprimées en pourcentages et d'élaborer des tableaux récapitulatifs.

Outre les difficultés relatives à la transcription et au traitement des données recueillies, d'autres contraintes ou limites ont entaché la présente étude.

5. Les limites du travail

S'agissant des limites du travail, elles sont liées à la représentativité de l'échantillonnage, au temps d'observation sur le terrain, aux catégories de cibles secondaires touchées.

En effet, si cette étude devait se dérouler dans des conditions scientifiques normales, dans l'optique d'une généralisation, davantage de femmes leaders seraient concernées, des femmes non leaders seraient également entendues afin de mieux comprendre leurs difficultés à gravir les échelles sociales et de mieux apprécier les efforts fournis par les femmes qui ont pu être à cette place. De même, davantage de personnes seraient touchées dans l'entourage des femmes leaders, sur le plan politique, social, familial, etc. et plus de temps serait consacré à l'observation afin de corriger les biais possibles dans les récits des femmes leaders enquêtées.

En dépit de ces craintes sus-mentionnées, la qualité du présent travail n'est pas pour autant entachée. Des dispositions correctives ont été prises afin d'en assurer l'authenticité et la qualité. Il s'agit notamment :

- de la rigueur appliquée dans le choix des personnes ciblées ; en effet, les femmes enquêtées bénéficient d'une certaine crédibilité dans leur domaine d'action et constituent des cas typiques d'observations liées aux différents questionnements afférents à la présente étude ;
- de l'insistance, au cours des entretiens, sur des situations conflictuelles, ensuite l'identification des acteurs avec qui ces conflits sont entretenus, et les entretiens parallèles organisés avec ces derniers afin de croiser les récits ;
- des échanges informels organisés avec les enquêtées à la fin de la collecte qui ont également permis d'avoir des éléments de réponses à certains points d'imprécisions relevés dans les récits des enquêtées, de même que

le maintien des relations à distance avec ces dernières pour des informations éventuelles de précision.

6-Les difficultés rencontrées

Les contraintes identifiées pour la réalisation de ce travail sont de plusieurs ordres. Elles sont d'abord d'ordre documentaire, tout simplement, parce que très peu d'auteurs béninois ont analysé la question sous l'angle où elle est abordée dans ce travail. Ainsi, les centres de documentation parcourus ne disposent pas de données sur la question. Celles obtenues ont purement rapport à l'analyse de plusieurs auteurs dans le monde dont quelques-uns en Afrique sur le champ d'action et de pouvoir que la décentralisation offre aux acteurs locaux pour contribuer au développement de leur localité, le cas particulier des femmes leaders. Elles concernent ensuite la méthodologie et l'indisponibilité de certains de nos enquêtés à nous fournir les renseignements et informations utiles.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

La présentation et l'analyse des résultats prendront en compte le poids des pesanteurs socioculturelles dans la limitation des femmes à occuper des postes politiques, le niveau de connaissance des femmes de l'existence d'un Conseil Communal et le niveau d'implication des déterminants économiques dans les difficultés à accéder au Conseil Communal. Dans un premier temps, nous présenterons des éléments relatifs à la représentativité des femmes en politique au Bénin : le cas du niveau local et, par la suite, nous aborderons des éléments explicatifs qui ressortent des entretiens effectués avec les femmes leaders d'Associations, de Groupements, les femmes politiques et les Conseillers Communaux et Locaux de la Commune de Bantè.

I. LA REPRESENTATIVITE DES FEMMES EN POLITIQUE AU BENIN : LE CAS DU NIVEAU LOCAL

Le schéma désastreux de la représentativité des femmes à l'échelle nationale, l'est tout autant à l'échelle locale. Il y a peu de temps l'avènement de la décentralisation suscitait encore de grands espoirs de repositionnement surtout dans le rang des femmes. Après deux élections municipales/communales, l'on est tenté d'affirmer que la situation politique des femmes au niveau local passe du moins bon au pire. Mais il est encore très tôt de crier au désastre. La suite de l'analyse confirmera et/ou infirmera cette première observation. Mais avant, le tableau qui suit, présente l'évolution de la situation des femmes conseillères municipales/communales dans tout le Bénin.

Tableau II : Evolution du nombre de femmes Conseillères municipales / communales au Bénin.

Mandature	Nombre total de Conseillers	Les femmes Conseillères		Nombre total de Maires	Les femmes Maires	
		Nombre	Proportion		Nombre	Proportion
Janvier 2003	1199	47	3,92%	77	4	5,19%
Mai 2008	1435	60	4,18%	77	1	1,30%

Source : Conçu à partir des données tirées du document de Houéhoundé (2008 : 12)

A travers ce tableau, il ressort aisément que le nombre de Conseillers a augmenté de 236 en Mai 2008 alors que celui des femmes Conseillères de 13. C'est la preuve que les femmes s'intéressent à la gestion des affaires locales. Mais le passage de 4 femmes maires en 2003 à une seule femme maire en 2008 est-il un désaveu de la capacité des femmes à gérer les affaires locales ou à impulser un réel développement local ? Ou, existent-ils d'autres éléments explicatifs dans l'environnement des femmes au Bénin ?

Tableau III: Evolution du nombre de femmes Conseillères municipales / communales à Bantè.

Mandature	Nombre total de Conseillers	Les femmes Conseillères Municipales	Les femmes Conseillères Locales	Nombre total d'Arrondissement	Les femmes Maires
Janvier 2003	19	0	0	09	0
Mai 2008	256	0	16	09	0

Source : Données de terrain_2011

A la lecture de ce tableau relatif à l'évolution du nombre de femmes conseillères municipales/communales à Bantè, il se dégage ce qui suit :

- Le nombre total de Conseillères en Mai 2008 dépasse largement celui de Janvier 2003. Cette situation s'explique par le fait qu'en Janvier 2003, il n'y avait pas eu d'élection locale à Bantè.
- Malgré la tenue des élections Communales et locales en 2008, on constate une absence totale des femmes conseillères Communales. Ceci s'observe aussi en 2003 alors que le nombre de femmes Conseillères Locales est passé de 0 à 16.
- L'absence totale de femmes Maires dans la Commune de Bantè malgré les deux expériences de la gestion décentralisée.

La question qui se pose à nous après la lecture des tableaux II et III, est de savoir ce qui explique cette absence totale de femmes Conseillères dans le Conseil Communale de Bantè? La tendance dominante dans la littérature et les causes généralement évoquées par les Conseillers communaux se situent du côté du statut socioculturel et juridique des femmes, de leur situation économique et de leur faible niveau d'instruction. Ces facteurs vont quasiment être confirmés par les éléments ressortis des entretiens avec les femmes leaders d'Associations, de groupements et les femmes politiques.

II. SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Des éléments ressortis des entretiens effectués avec les femmes politiques, des associations et des groupements sont relatifs à la séparation des rôles tels que : la réalisation des travaux domestiques, la corvée d'eau et de bois de chauffe, le transport du mil au champ, le vannage des graines, la transformation des produits agricoles, etc. Dans la commune de Bantè, ces travaux sont purement féminins. Bien que les travaux champêtres soient une activité

commune aux deux sexes, on y distingue à l'intérieur une spécification des tâches réalisées par les hommes et les femmes. Les femmes enquêtées avouent que sur le plan culturel, elles sont traitées comme des enfants et que leurs responsabilités sont limitées à la vie au foyer car elles s'occupent de leurs maris et de leurs enfants, et exécutent les tâches domestiques. Mais les hommes sont impliqués dans la vie publique et chargés de prendre, au nom de la communauté entière, des décisions que les femmes sont supposées suivre. D'autres éléments encore portent sur : a) l'excision des filles, une pratique ancestrale qui est en voie de disparition aujourd'hui ; la représentation sociale qui continue d'être défavorable aux femmes. Par ailleurs, des éléments spécifiques à cette commune aussi sont ressortis des entretiens et méritent d'être évoqués à travers le tableau qui suit :

Tableau IV: Les pratiques spécifiques en matière de genre

Commune Pratiques	COMMUNE DE BANTE		
Autrefois	Vente des produits agricoles et de l'élevage par les hommes.	Rites d'initiation séparés par sexe et centrés sur la division sociale des rôles.	Impossible aux femmes d'opérer un choix politique différent de celui de leurs maris.
Aujourd'hui	Elle se fait par les hommes et les femmes.	Ces pratiques se poursuivent encore.	Possibilité d'opérer un choix politique différent de celui de son mari.

Source : Extrait des entretiens avec les femmes.

Tableau V: Le renforcement du savoir des filles/femmes et l'implication des femmes dans la gestion des affaires locales

Pratiques	Scolarisation des filles		Prise en charge des frais liés à la scolarisation des filles		Alphabétisation des femmes		Implication des femmes dans les structures locales		Participation des femmes à la politique	
	Autre fois	Aujourd'hui	Autre fois	Aujourd'hui	Autre fois	Aujourd'hui	Autre fois	Aujourd'hui	Autre fois	Aujourd'hui
Commune										
Bantè	Quasi Nulle	De plus en plus	Femmes	Femme et homme	Quasi Nulle	De plus en plus	Nulle	De plus en plus	Nulle	Très rare

Source : Extrait des entretiens avec les femmes.

S'agissant des axes relatifs aux pratiques socioculturelles discriminatoires en termes de genre, trois indicateurs ont été identifiés et sont respectivement : le mariage forcé ou par échange de filles, l'héritage par les filles des biens de leurs parents, les violences conjugales sur les femmes et la liberté de parole des femmes en public. Il ressort aisément des entretiens que le mariage forcé ou par échange des filles autrefois était une pratique courante ainsi que la violence conjugale à l'égard des femmes. S'agissant de l'héritage par les filles des biens de leurs parents, cela n'était pas permis par le passé. Seule la liberté de parole des femmes en public était permise. Mais les femmes signalent que bon nombre de ces pratiques disparaissent peu à peu de nos jours. L'accès et le contrôle des ressources par les femmes est problématique selon les Associations de femmes car autrefois après l'accès aux terres pauvres, les femmes avaient une gestion libre de leurs produits et revenus mais de nos jours, elles dénoncent l'immixtion des hommes. Plusieurs contraintes ont été également mises en exergue par les

femmes leaders d'Associations et les principales sont le manque d'expérience, le manque de formation, le poids des traditions, l'inadaptation de l'environnement du travail et à moindre mesure les contraintes de conciliation entre responsabilités familiales, responsabilités d'élues et responsabilités professionnelles. Pour elles, faire de la politique n'a pas le même sens selon le sexe et n'a pas le même coût. Pour s'affirmer les femmes expliquent qu'elles doivent résister aux comportements souvent agressifs des hommes. Le poids de la culture patriarcale est pointé comme principal obstacle à leur implication dans la sphère politique. Même si elles ne contestent pas leur rôle de responsables du foyer, elles identifient le temps qu'elles passent à accomplir les tâches liées à ce statut de mères et d'épouses comme un frein à leur participation aux affaires politiques locales. Il ressort par ailleurs des entretiens que 64,3% des femmes interrogées n'ont pas eu de formation spécifique en politique ni dans les associations où elles militent. Ce qui se répercute forcément sur leur positionnement sur les listes électorales et justifie souvent, leur absentéisme, voire leur marginalisation, comme constaté. Les deux femmes qui ont participées une fois aux élections communales révèlent qu'elles se retrouvent aussi face à une sorte de dépense qui ne dit pas son nom. A ce propos, elles affirment que : « L'obstacle le plus handicapant auquel elles étaient confrontées, est le manque d'accès aux ressources financières du parti auquel elles appartiennent... ». Mais elles font également remarquer que beaucoup de femmes se méfient des femmes candidates et les critiquent pour leur attitude visant à la « désunion, en ne voulant pas voir les autres femmes réussir ». Fatouna pense que « le contexte de la commune de Bantè est celui d'une commune conservatrice qui a le souci de préserver les traditions, ce qui ne facilite pas l'intégration des femmes dans le développement local ». Pour elle, les valeurs culturelles conservatrices viennent renforcer l'infériorité et la passivité des femmes et les empêchent de développer la confiance qui leur

permettrait de remettre en cause les stéréotypes traditionnels, d'occuper des postes à responsabilités.

Constatons que 40,41% des femmes interviennent dans les domaines de transformation des matières premières ; 15,64% dans le domaine social et 10,95% dans la défense des Droits de la femme. Ces domaines, vers lesquels les femmes s'orientent et sont orientées plus facilement, sont supposés être plus proche des rôles socialement reconnus. Elles affirment que leurs activités associatives sont plus importantes que leur appartenance politique. Ce fait est particulièrement important probablement parce que les associations sont censées être plus proches des populations et exprimer davantage leurs besoins. Pire encore, 86,43% des femmes témoignent de leur non accès aux ressources de leur commune. Ces contraintes liées aux spécificités de la pratique politique des femmes sont de l'ordre de discrimination basée sur le genre. Mais cela est loin de décourager les femmes. Elles réclament, quelles que soient leurs couleurs politiques, la détermination d'un quota pour elle au sein du Conseil Communal. Près de 85% des femmes enquêtées ont suggéré l'adoption d'autres dispositions pour inciter des femmes à gagner l'espace politique et ce, par le recours à des moyens appropriés, tels que la sensibilisation à l'importance de la pratique politique, l'encouragement à l'adhésion aux partis politiques, l'encadrement des femmes élues pour la réussite de leur fonction communale... Elles sont unanimes sur l'importance du développement du leadership des femmes, de leur formation, du renforcement de leurs capacités en matière de gestions locale et de gouvernance locale et de l'amélioration de la connaissance de leurs droits acquis, des instruments nationaux et internationaux en faveur de l'égalité et en matière de genre et gouvernance. Elles sont surtout conscientes aujourd'hui que, malgré le quota, elles devraient travailler davantage pour briser les multiples poches de résistance à une politique locale plus égalitaire.

III. L'ANALYSE CRITIQUE

Bien des informations contenues dans les tableaux ci-dessus et celles présentées théoriquement confirment les caractéristiques essentielles afférentes aux relations de genre qui sont : a) un construit social (fixant la position et le pouvoir de chaque genre dans la société) ; b) hiérarchisées (montrant les rapports de pouvoir et les rôles asymétriques entre les hommes et les femmes) ; c) évolutives dans le temps et différentes selon les espaces (I. Yépez et S. Charlier, 2008, notes de cours sur le Genre et développement). Par ailleurs, il se dégage des éléments relatifs aux rapports sociaux de genre présentés ci-dessus en trois tendances, à savoir :

- L'évolution « positive » de certaines pratiques ou réalités socioculturelles telles que : le mariage par échange ou le mariage forcé, l'excision, la scolarisation des filles, la liberté de parole des femmes en public, l'implication progressive des femmes dans les structures de gestion locales (en dehors de la mairie), pour ne citer que celles-là. S'agissant de la scolarisation des filles par exemple, chacune des femmes enquêtées paraît satisfaite de la situation qui prévaut en la matière aujourd'hui. Madame X estime que « les femmes ont compris aujourd'hui que la scolarisation est très importante dans la vie de tout enfant, qu'il soit une fille ou un garçon » ; cette note de satisfaction est renchérie par madame Y en ces termes « avant la création de notre Association, la commune enregistrait 0 fille parmi les admis aux BEPC. Mais l'année dernière, sur 136 admis au BEPC, il y a eu une cinquantaine de filles, soit plus d'1/3 des admis. On peut dire qu'on a réussi notre défi ». Cette scolarisation de plus en plus massive des filles est la conséquence heureuse de l'amenuisement du phénomène du retrait des filles à l'école pour cause de mariage forcé, d'une part, de la contribution progressive des hommes aux charges liées à la scolarisation des filles et d'autre part, soulignent unanimement les femmes leaders. Les évolutions observées, sur ces différents points, sont le fruit d'une forte

mobilisation des organisations féminines, des ONG et des organismes internationaux pour la défense des droits de la femme ; de l'adoption et de la diffusion des lois relatives à certaines pratiques dégradantes et humiliantes pour les femmes. Madame Y observe par exemple qu'« aujourd'hui, avec la loi contre l'excision et le Code de la famille, les femmes et les filles sont protégées ». Cependant, il demeure bien des aspects par rapport auxquels la situation des femmes évolue de mal en pire.

- L'évolution « négative » de certains comportements des hommes vis-à-vis des femmes.

Par exemple, autrefois dans la commune de Bantè, tous les produits agricoles de nature graineuse étaient d'office attribués aux femmes (la société était ainsi organisée). Ce qui permettait aux femmes de se procurer des revenus qu'elles géraient en toute autonomie. Aujourd'hui, bien des hommes s'accaparent, par la force, de tous ces produits et/ou des revenus y afférents, contraignant ainsi leurs femmes à une situation de dépendance financière ou les enfonçant dans la misère. Ces comportements prennent une ampleur si inquiétante à tel point qu'au moment de la réalisation de l'entretien, une des Associations de femmes enquêtées planifiait un atelier communal sur les conditions financières des femmes dans la commune et envisageait y convier, entre autres, les autorités, les notables, les chefs traditionnels et particulièrement les hommes passibles de ces comportements afin de les mettre devant leurs responsabilités, selon les termes de la femme leader rencontrée. Par ailleurs, certains hommes, dissuadés de battre leurs femmes, ont développé une nouvelle stratégie pour les « punir » (terme employé par la femme leader rencontrée) : ils s'abstiennent pendant un temps de subvenir aux besoins alimentaires de la famille. Cette pression morale et financière s'exerce sur les femmes, notamment lorsque celles-ci prennent part aux activités sociales et/ou politiques de la commune sans autorisation formelle de leurs époux. Ces exemples confirment

l'observation générale selon laquelle les rapports sociaux de genre regorgent d'une inégalité de pouvoir presque toujours au détriment des femmes.

- La poursuite de certaines pratiques défavorables aux femmes et aux filles, malgré l'adoption des textes de lois et les diverses sensibilisations y relatives.

C'est le cas par exemple du manque de liberté politique des femmes ; de l'attribution aux femmes des terres culturales pauvres et sans droit de propriété ; du non accès des filles à l'héritage de leurs parents ; de l'abandon par certains hommes des frais de scolarité des filles à la charge de leurs mamans ; de l'analphabétisme des femmes ; des violences conjugales, etc. Chacune de ces pratiques encore perverses dans la communes est liée au statut socioculturel et juridique des femmes au Bénin. En effet, la privation des filles et des femmes de l'héritage et du droit de propriété, par exemple, était une application du droit coutumier longtemps en vigueur au Bénin. Le Coutumier du Dahomey dans son article 127 disposait que « *la femme n'a aucun pouvoir juridique, elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage* ». La femme était, dès lors, considérée comme un objet qui pouvait être légué autant que les autres objets faisant partie du patrimoine de son mari. Ce statut humiliant de la femme, la rendait incapable dans tous les actes de la vie civile et sociale, notamment en matière de droit successoral. Ainsi, pendant longtemps, la femme ne pouvait pas hériter de son époux, même si elle a contribué à la constitution du patrimoine familial. La fille non plus ne pouvait hériter, selon le droit traditionnel, à part égale avec ses frères, surtout pas de biens immeubles ou de ceux ayant une valeur importante comme la terre, le moulin à maïs, les outils champêtres, etc. Depuis la décision DCC 96 – 063 du 26 septembre 1996 de la Cour Constitutionnelle, le Coutumier du Dahomey de 1931 n'a plus de force exécutoire au Bénin (WiLDAF/FeDDAF-BENIN, 2002 : vii). Mais force est de

constater que les mêmes pratiques et comportements discriminatoires à l'égard des femmes et des filles continuent d'être perpétrés, ce malgré les dispositions de l'article 22 de la loi n°90-32 de la Constitution du 11 décembre 1990 qui énoncent que « *Toute personne a droit à la propriété* » et celles de l'article 619 du nouveau Code des personnes et de la famille qui reconnaissent même des droits successoraux à tous les enfants (filles comme garçons). Mais les pratiques et les mentalités dans la commune concernée par la présente étude, sont loin de refléter ces dispositions légales. Les pratiques visant à privilégier la scolarisation des garçons ou à abandonner à la charge des femmes, les frais liés à la scolarisation des filles, suivent les mêmes logiques de raisonnement forgées par des éléments socioculturels et juridiques antérieurs. En effet, selon la mentalité populaire, notamment dans les zones rurales comme celles concernées par la présente étude, les filles sont les propriétés de leur futurs époux, il ne sert donc à rien d'investir dans leur scolarisation. Dès lors, face à la rareté des ressources et au nombre élevé d'enfants par ménage, les parents (surtout les hommes) privilégient l'investissement dans la scolarisation des garçons au détriment des filles. Par ailleurs, dans une société patriarcale comme celle de Bantè, les garçons ont toujours, dans les faits et dans les mentalités, une primauté sur les filles ; même si la Constitution du 11 décembre 1990 énonce dans son article 26, l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de sexe ou de position sociale. D'autres éléments classés dans la présente catégorie tels que le manque de liberté politique des femmes, les violences conjugales trouvent également leur explication dans ce statut socioculturel et juridique dégradant de la femme au Bénin. En effet, toujours aux termes du droit coutumier, « *la femme doit soumission et obéissance absolue à son mari sous peine de sanctions, allant des violences physiques et psychologiques de tous genres jusqu'à la rupture unilatérale du lien de mariage* » (WiLDAF/FedDAF-BENIN, 2002 : 3). Les dispositions juridiques ultérieures n'ont pas encore réussi

à rétablir ces injustices faites aux femmes. Ainsi, malgré les dispositions de l'article 23 de la Constitution du 11 décembre 1990, qui énoncent que « Toute personne à droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression... », et celles de l'article 26 qui stipulent que « L'homme et la femme sont égaux en droit... », les femmes dans la commune concernée par la présente étude, et celles de plusieurs zones rurales au Bénin, continuent de vivre sous la domination de leurs maris et d'être victimes de la violation de leurs droits élémentaires. Celles leaders n'échappent pas pour autant à ces rapports sociaux de genre en défaveur des femmes. Qu'en est-il de la question relative à l'investissement économique lors des élections communales ?

Les démocraties modernes sont en proie à une contradiction. Théoriquement, les systèmes politiques démocratiques sont censés être représentatifs, permettant à chaque segment d'une population donnée d'avoir une voix dans les décisions de politique publique touchant leur vie. En réalité, les ressources financières déterminent souvent les voix les plus fortes et les plus entendues. Souvent, le financement des institutions politiques qui établissent une représentation, c'est-à-dire les partis politiques et les élections reflètent, voire aggravent les déséquilibres démocratiques. Cela se constate notamment dans la sous représentation des femmes dans les postes électifs à travers le monde et en particulier au Bénin. Cela s'explique en partie par l'argent ou plutôt par le manque d'argent. Ceci se dégage aisément des propos des deux femmes habituées des élections communales à Bantè précédemment cités. Ainsi, l'argent est une condition sine qua non pour entrer en liste dans la plupart des systèmes politiques actuels. Les coûts des campagnes montent en flèche dans plusieurs communes tandis que les femmes candidates, en raison des modèles de discrimination sexiste, doivent souvent se débrouiller avec moins de ressources que leurs homologues masculins. La relation entre le genre et le financement électoral nécessite donc une attention particulière.

CHAPITRE IV : COMMENTAIRE ET DISCUSSION

I. FEMMES ET PRATIQUE POLITIQUE AU BENIN

1. Participation et représentativité des femmes en politique au Bénin : le niveau local

L'évolution politique des femmes au Bénin peut être considérée comme faible au regard des différents éléments d'appréciation dont le principal critère demeure le baromètre de la présence féminine dans la vie politique nationale et locale. Aux élections municipales et communales de fin 2002 au Bénin, sur les 440 femmes qui étaient candidates, seules 47 (10,68%) ont pu se faire élire (soit 3,9 % du total des élus, lesquels sont environ 1 200 conseillers et conseillères). D'abord au nombre de 44, trois autres ont été par la suite repêchées par la Cour constitutionnelle. Deux d'entre elles ont été élues maires, toutes deux appartenant à un parti de la Mouvance, le MADEP : Abiba Dafia à Kérou (Nord du pays) et Clarisse J. Odjo à Pobè (Sud-Est du pays). C'est dire que les femmes ont perdu des villes puisque, avant la décentralisation, plusieurs femmes avaient été nommées à la tête de circonscriptions urbaines, entre autres à Porto-Novo, Lokossa et Natitingou. Et ces femmes ont mérité car ces trois dernières villes (plus une autre) ont été notées comme ayant été les plus méritantes pour l'amélioration de leur environnement (voir *Océanique*, la revue du CCF, 2002 – Aménagement urbain, n° 43, 50 p.). Là, la plupart des conseils n'ont aucune femme en leur sein. Que des têtes d'homme ! Comme à Bantè. Pas une seule femme sur leur conseil communal de 19 élus. Cette mise à l'écart des femmes en politique, attribuée à un environnement socioculturel discriminant, a fait émerger depuis le début des années 80, en échos à une vaste campagne de dénonciation internationale, une nouvelle génération d'actrices politiques consciente de leur enjeu électoral. Mais force est de reconnaître que si la

représentativité des femmes est au cœur des préoccupations des associations féminines, elles sont moins présentes au sein des instances décisionnelles des partis politiques. Les statistiques nous ont montré une faible représentation des femmes dans les cercles de décision de la vie politique. Pour preuve, l'élection municipale de Janvier 2003 a vu 47 Conseillères Municipales avec pour 4 femmes Maires contre 60 Conseillères Municipales avec une seule femme Maire en Mai 2008. Cette même situation nationale s'observe au niveau de la commune de Bantè avec l'absence totale de femme dans le Conseil Communale pour les deux années d'expérience de la décentralisation au Bénin.

Les hommes se font petit à petit à l'idée de concéder des parcelles de pouvoir aux femmes, mais de façon graduelle et s'emploient à entourer leur performance de toute la publicité nécessaire à chaque occasion comme pour se convaincre de la générosité de leurs actes. C'est ainsi que le 8 mars 2011, date commémorative de la Journée Internationale des femmes, le Président Boni s'est lancé dans un spectacle médiatique devant les grilles de son palais, en lançant : *«Je vais faire nommer dans mon prochain gouvernement 30% de femmes et créer un institut pour les femmes, les femmes je vous adore, je suis avec vous !»*. Ces déclarations d'intentions du Président avaient des allures de campagne électorale si on situe le contexte marqué par la nomination un peu plus tard de neuf femmes ministres. A ce moment de l'évolution des mentalités et des consciences où il est établi que seule l'instauration de la parité peut réguler, avec démocratie, l'accès des femmes aux postes de responsabilité, le niveau de représentativité des femmes dans les instances de décision reflète encore l'écart persistant pour l'émergence d'une société mixte. En dehors des discours électoralistes de promotion des femmes et des exigences de conditionnalité des bailleurs de fonds, la place des femmes dans le plus haut lieu de prise de décision nationale est toujours sujette au bon vouloir des hommes qui continuent de monopoliser l'essentiel des postes de pouvoir.

2. Les femmes, un enjeu électoral d'abord.

Jusque-là les femmes se mobilisaient en masse derrière les hommes seuls habilités à occuper des fonctions politiques. Le rôle des femmes se limitait à rythmer la vie des partis par leurs applaudissements et leurs danses. Il en a toujours été ainsi depuis des temps immémoriaux. Le vingtième siècle finissant a façonné une autre femme citoyenne consciente de ce qu'elle représente de par son droit de vote et la nouveauté dans cette mutation de la femme est le profit qu'elle peut tirer de son poids électoral par des négociations fines pour occuper des positions stratégiques dans les arcanes du pouvoir. Même si une contrainte majeure a longtemps entravé la marche des femmes vers les arènes politiques comme l'explique Katy Cissé Wone :

*«Une autre caractéristique du jeu politique semble avoir participé à l'exclusion des femmes de l'exercice du pouvoir. En effet le caractère viril et musclé du pouvoir était très marqué et la violence sanguinaire était devenue un des moyens essentiels de l'exercice du politique. La violence était une donnée constante des rivalités du jeu politique. Ce mode de dévolution était dans une certaine mesure une entrave à la pénétration des femmes à conquérir le pouvoir. Sans vouloir tomber dans les travers de l'enfermement et de la catégorisation des individus dans les limites de leur genre, nous pouvons affirmer que la violence politique a été une pratique essentiellement masculine à travers l'histoire...».*²

Le vote des femmes béninoises en 1945 a créé un changement de mentalité de la classe politique. C'est le point de départ de leur prise de conscience à une participation effective à l'ère politique qui s'ouvrait. Les femmes sont désormais recherchées pour le rôle qu'elles peuvent jouer dans le déroulement et l'issue des scrutins. Elles deviennent un enjeu électoral et une force politique

² WONE Katy Cissé : « Femmes et pouvoir politique » in Bulletin du Conseil Supérieur des Femmes (COSEF), Dakar, mai 1996.

susceptibles, par son engagement, de donner un visage nouveau aux consultations électorales. Cependant malgré tout leur soutien décisif et l'affirmation de l'enjeu électoral indiscutable dont elles sont porteuses, aucune des deux femmes candidates aux élections communales ne sera élues.

Conscientes de l'impact de leur force politique, les femmes ont battu le record des inscriptions sur les listes électorales. Quand on fait la radioscopie de l'électorat béninois, cela nous renvoie à l'image suivante : les femmes sont majoritaires. Cette supériorité numérique des femmes en matière de mobilisation électorale traduit un militantisme politique plus actif que chez les hommes. On est tenté de penser que cet engouement féminin pour exercer leur droit de citoyen, est à mettre au compte des résultats obtenus par le Collectif des O.N.G qui a organisé à leur intention une vaste campagne de sensibilisation. Aujourd'hui, les femmes béninoises peuvent se vanter de faire basculer un scrutin d'un côté ou d'un autre afin d'élire la femme ou l'homme de leur choix.

3. Le point de vue des hommes sur la participation politique des femmes entre opportunisme politique et changement social.

Parmi les multiples expressions des rapports inégaux de genre en politique, la façon dont les hommes mettent en récit la nécessité de l'implication des femmes en politique fournit une illustration significative non seulement des évolutions qui s'opèrent actuellement dans les mentalités mais aussi des résistances encore actives, voire même dans certains cas de l'utilitarisme accordé à l'acceptation de l'insertion des femmes en politique. Tous les raisonnements tenus partent du postulat selon lequel l'inclusion des femmes dans le champ politique est une réalité qu'on ne peut remettre en cause et avec laquelle il faut composer même si elle n'est pas le résultat d'un choix. A cet égard, Mr Z. E explique: « Les conseillers communaux ne voulaient pas de la présence de femmes au sein du Conseil ; mais il n'y a pas le choix ».

Implicitement, s'exprime ainsi une certaine forme d'acceptation de la participation politique des femmes quel que soit le milieu. Ce changement oblige même à « découvrir » chez les femmes des qualités particulières dans le travail local. En ce sens Mr Z. E observe que « Les femmes ont le sens du concret quand elles abordent les problèmes ». Le constat des mutations dans les relations hommes-femmes permet à cet élu de conclure qu' « il y a un changement des mentalités aujourd'hui : les hommes peuvent parler aux femmes, les femmes commencent à participer » Ces points de vue, confirment l'existence d'une forte dynamique et de transformations profonde des représentations sur les relations hommes-femmes dans la société béninoise. En outre, élire des femmes est aussi parfois compris dans un sens utilitaire pour bénéficier d'opportunités de financement. De ce point de vue, pour Mr Z. E, la participation politique des femmes est devenue une obligation qui facilite l'obtention de crédit pour les projets de développement. A Bantè, où la participation politique des femmes commence à acquérir une certaine visibilité à travers les conseillères locales, le discours est différent. Les hommes parlent plus volontiers des changements politiques à l'œuvre dans la société béninoise et considèrent que les femmes doivent participer. Ils insistent sur le cas des deux femmes candidates qui ont participé aux élections communales et soulignent leurs compétences acquises antérieurement en tant que militantes politiques et associatives qui leur permettent d'assurer pleinement leurs fonctions si elles étaient élues. Ils insistent aussi sur le cas de certaines anciennes candidates malheureuses aux élections, qui ont fait preuve de beaucoup de sérieux.

II. ELEMENTS EXPLICATIFS DE L'ABSENCE DES FEMMES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNALE DE BANTE.

1. L'environnement socioculturel : un facteur défavorable à l'implication des femmes.

1.1. La coutume symbole de la soumission de la femme à l'homme

L'idéologie traditionnelle dominante à Bantè, en matière de représentation privée, veut que la femme voue une soumission totale à l'homme (époux ou père) qui incarne l'autorité suprême au sein de la famille. Cette représentation structurelle profondément enracinée dans la société Itcha-Ifê de Bantè et dans les mœurs constitue le principal facteur discriminant de l'accès des femmes à la sphère publique et politique. On en a pour preuve dans cette société que la femme n'a pas le droit de prendre la parole en publique surtout en présence de l'homme. Ce qui fait utiliser souvent le terme « Obi quo jo éjo », qui veut dire que « la femme n'est égale à l'homme ». Les résultats ont montré que les rôles joués par certaines femmes au sein du pouvoir politique, dans cette société traditionnelle reflètent avant tout la primauté exercée par les hommes au sommet de ce pouvoir. On peut dire sans courir le risque de se faire démentir que c'est le sexe qui établit l'ordre social à Bantè et c'est le masculin qui l'emporte. Les mécanismes de domination masculine vont s'étendre et prendre appui sur l'imaginaire collectif comme le démontre ici Maurice Godelier (1992) : *« Il va de soi qu'il n'existe pas de pouvoir sans dimension imaginaire et que pour exclure ou subordonner il faut déployer un formidable travail de la pensée, un travail idéologique qui fait apparaître à la pensée et par la pensée comme légitimes*

pour toutes les parties en présence les rapports sociaux au sein desquels certaines parties du corps social sont subordonnées à d'autres.»³

Une fois ce travail de la pensée intégré par tous les acteurs de la société, les logiques sociales s'enfouissent dans le corps. Dès sa naissance, l'individu, qu'il soit garçon ou fille, est imprégné par les représentations et les normes qui définissent son statut en fonction de son sexe. C'est fort de ces représentations et normes des rapports sociaux que la coutume a tiré ses fondements. On comprend à partir de là pourquoi la coutume ne pouvait et a encore aujourd'hui des difficultés à favoriser l'émergence d'un statut bicéphale, homme-femme, dans l'espace public encore moins dans la vie privée où idéologiquement l'homme ne peut pas intégrer d'être supplanté par le sexe dit faible (appellation péjorative pour qualifier l'infériorité ou la subordination de la femme par rapport à l'homme). Nous allons nous appuyer sur d'autres représentations de la société pour démontrer qu'on ne peut pas ignorer les relations de genre qui structurent la société Béninoise et en particulier celle de Bantè. Les rapports de genre qui fondent le fonctionnement de la famille et du mariage en sont des exemples patents. Ces liens sociaux ont servi aussi de tremplin aux défenseurs du maintien de la femme en dehors de toute participation à la vie politique. Elias Regnault donne une définition du mariage qui renforce l'idée de domination et qui contribue à installer la prééminence de l'autorité masculine au sein du couple. Selon son interprétation le mariage :

« n'est pas seulement un lien contractuel entre deux individus, il crée un être humain nouveau. La femme perd en quelque sorte son individualité, fondant sa pensée et sa volonté dans celles de l'époux qui joue le rôle d'organe représentatif du couple.»⁴

³ GODELIER Maurice, « Les femmes et le pouvoir. » Point de vue d'un anthropologue. In *Femmes et Histoire sous la direction de G. Duby et M. Perrot, Paris, Plon, 1992, p.110.*

⁴ Citation tirée des actes du colloque sur « Femmes et histoire » sous la direction de DUBY G. et PERROT M., Plon Paris La Sorbonne, 13-14 novembre 1992

En quelque sorte, on peut dire qu'une fois mariée, la femme ne doit exister qu'à travers son époux. C'est la raison pour laquelle l'émancipation politique des femmes à Bantè a connu un retard par rapport à leur incursion dans la vie politique. Si l'engagement des femmes en politique est perçu comme un péril pour la paix des ménages et une menace pour son unité, les femmes seront toujours soumises et dominées dans la sphère domestique et politique. La peur de voir l'épouse exprimer une opinion politique différente de celle de son mari ne participe pas de l'éclosion idéologique des femmes. L'obligation légale d'entretenir, de subvenir et de nourrir la famille dont elle a la charge, renforce davantage les liens de subordination et de soumission de la femme à l'homme. Cette culture de dépendance financière, de la femme vis-à-vis de l'homme, instituée intentionnellement depuis les temps ancestraux par des intérêts patriarcaux, maintient la femme dans un univers éternel d'assistée et de prise en charge. Dans les us et les coutumes, figure en bonne place, l'assignation de la femme au rôle de mère, d'épouse, d'éducatrice et de gardienne des liens de socialité. Cette forme permanente de soumission à la contingence sociale et familiale, qui réduit la femme à sa plus simple expression, est conçue comme étant le prolongement naturel des missions et croyances que toute femme digne de ce nom se doit de s'accommoder sans tambours ni trompette. Dans ce contexte marqué par l'absence de l'homme dans l'environnement domestique, la femme est le pivot de la cellule familiale. L'importance de la femme en sa qualité de mère, d'épouse et de stratège dans l'élaboration des plans de survie des ménages est telle qu'il y a un paradoxe quand on évalue cette position centrale qu'elle occupe dans la dimension sociale et communautaire de la vie béninoise et le statut négligeable qu'on lui accorde dans la sphère publique en général et le jeu politique en particulier. Cette notion d'infériorité qui frappe la femme par rapport à l'homme au sein de la société a été attribuée en partie aux

religions présentes qui ont profondément influencé les traditions. Amina Mama, une chercheuse nigériane, relaie l'hypothèse selon laquelle :

«L'islam a été plus oppressif envers la femme qu'aucune autre religion, une position qui s'est raffermie avec la prolifération actuelle des mouvements islamistes qui prônent à nouveau des idéologies conservatrices en matière de genre.»⁵

Néanmoins, il est clair que la femme est loin d'être perçue comme l'égale de l'homme. Les religions pratiquées au Bénin et l'Islam en particulier pratiqué dans la commune de Bantè sont venues renforcer la coutume qui a instauré la soumission de la femme à l'homme.

Dans les sociétés islamisées, le mariage est recommandé par le Coran (Parole de Dieu.) Nous avons déjà eu l'occasion de le dire au cours de ce travail que la femme est totalement aliénée dans ce lien. Le mariage est le symbole de la soumission féminine à l'homme. A travers la notion d'obéissance, forme réelle de la dépendance à l'homme, la femme intériorise et accepte son infériorité. Donc, il est connu que l'islam prône le renforcement de ce statut fait aux femmes. L'islam ne reconnaît pas en la femme l'égale de l'homme ou plus généralement un vrai individu abstrait. La preuve en est que lorsque la femme musulmane veut accomplir le pèlerinage à la Mecque, un des cinq piliers de l'islam, il lui est obligé de se marier. Si elle meurt célibataire, sa situation doit être régularisée en lui célébrant un mariage posthume. L'homme célibataire peut se permettre tous les libertinages sexuels avant mariage et après mariage. Ce qui est totalement interdit pour la femme puisque les rapports sexuels avant et hors mariage sont proscrits par l'islam. C'est pourquoi, la virginité revêt toute son importance dans certains milieux conservateurs. Quoique cette notion de virginité perd progressivement son caractère sacré dans les mariages surtout en

⁵ MAMA Amina, « Etudes par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990 », Document de travail 1/97, Dakar, CODESRIA, 1997, p.39.

milieux urbains. Dans le droit successoral musulman, la part de l'héritage accordée à la femme est égale à la moitié de la part de l'homme. La dépendance religieuse des femmes musulmanes vient ainsi d'être démontrée. L'islam reste une affaire d'hommes. Ceci pour dire en définitive que l'interprétation de l'islam maintient la femme dans une position d'infériorité par rapport à l'homme. On s'explique mieux pourquoi les préceptes de l'Islam sont jugés discriminatoires à toute évolution des conditions féminines. En matière de législation foncière, les femmes ont toujours eu des droits inférieurs en ce qui concerne la terre. Dans le système foncier traditionnel, leur accès à la terre s'est posé avec acuité car les femmes ne pouvaient pas être chefs de terre mais par la force des aléas, elles pouvaient se retrouver chef de famille. Au cours de la parenthèse coloniale, les dispositions foncières n'ont presque pas bouleversé les pratiques coutumières paysannes. Les femmes, qui jadis, dans l'espace béninois s'adonnaient aux cultures vivrières comme le mil et le coton, se sont vues réduire les opportunités d'accès à la terre au profit des cultures de rente allouées aux hommes. Dans les mentalités, s'est installée la logique selon laquelle l'économie agricole générée par les cultures de rente devait bénéficier aux hommes de manière exclusive, pendant que la femme, exclue de toute transaction commerciale, s'était vu accorder des parcelles cultivables dérisoires justes pour la satisfaction des besoins familiales. Nous avons pris tous ces exemples pour montrer les tares de la société créées souvent par une volonté aveugle de perpétuation des coutumes analysées comme étant négatives sur l'évolution égalitaire des sexes dans une société soucieuse de réduire les inégalités. En plein début du troisième millénaire et de l'ère du modernisme triomphant, tant qu'on restera sur cette représentation traditionnelle, dans laquelle la dimension publique et privée de l'homme tendra à éclipser la femme jusqu'à la rendre invisible sinon insignifiante, le politique et la gestion publique

seront toujours dominés par les hommes qui ne se priveront pas de régenter en bonus l'espace domestique.

1.2. La masculinisation de l'espace public et domestique ou la suprématie de l'homme.

Dans les sociétés traditionnelles béninoises, le politique était un domaine presque exclusivement masculin et s'exprimait en termes d'autorité, de contrôle et de domination. De fait ou institutionnalisée, la domination de l'espace politique par les hommes était une règle, même si les femmes ont pu jouer un rôle politique lié à la transmission du pouvoir par le matrilineage. La politique constitue-t-elle le dernier rempart de la virilité ? La politique serait-elle une pratique masculine qui renvoie à un imaginaire masculin ? La réponse à ces questions nous permettrait de trouver les raisons pour lesquelles les hommes, pas seulement béninois mais dans le monde, résistent si bien et si longtemps à partager équitablement et démocratiquement le pouvoir et l'espace politique. Ce contexte idéologique de domination masculine relève d'un rapport d'inégalité dans la conception des croyances sociales et religieuses. Cette conception exerce un poids contraignant sur les relations entre sexe. C'est ce qui explique que l'autorité masculine a eu un impact aussi bien sur la répartition des richesses et de la division du travail que sur les normes et valeurs qui déterminent les comportements sociaux. Après l'homme et la confiscation de l'espace politique, dans un autre registre, celui de la sphère privée qui conforte aussi l'organisation patriarcale de la société. Pourquoi s'étonner dès lors de la masculinisation de sphères publiques et privées et de la domination de l'homme sur la femme dans la société ? Tout semble prédisposer l'homme à marquer sa suprématie sur la femme. Dans le mariage même, le système est verrouillé pour consolider cette supériorité qui flatte l'orgueil mâle. La parité dans les droits familiaux doit être repensée au moment où le nouveau Code des personnes et de la famille consacre

sans équivoque l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans la pratique ces avancées du droit civil ne sont pas encore perceptibles. Dans ce débat, la masculinisation de l'espace privé et public à Bantè et dans une large mesure en Afrique concerne le statut global de la femme dans la société. Si le phénomène de masculinisation a pu prospérer et résister au temps, c'est parce que les représentations que la communauté a de la place des femmes dans son fonctionnement, ainsi que les rôles et les fonctions qu'exercent les représentants de chacun des deux sexes dans les institutions fondamentales de cette société, s'inscrivent dans un ordre préétabli qui ne souffre d'aucune remise en question. Cette vision des relations entre les deux sexes s'est imposée dès lors en logique de domination masculine qui détermine toute l'organisation sociale. C'est ce que le sociologue français Pierre Bourdieu appelle la domination masculine en tant que force diffuse de l'inconscient collectif et énergie toujours en action dans la conscience sociale comme puissance structurante des relations humaines. Cette domination qui a pour conséquence et origine la masculinisation de l'espace public et privé constitue le point de départ d'un questionnement sur la construction d'une société où la femme et l'homme vivraient en parfaite complémentarité à hauteur de l'humain. L'émergence de leadership féminin en rupture avec la logique de domination de l'homme sur l'espace public et privé doit servir de clé de libération en inventant une nouvelle réalité sociale dans laquelle les femmes poseront elles-mêmes les principes d'une liberté responsable dans les relations avec les hommes. Pour réussir le combat, la formation des femmes est une condition à cette libération pour une affirmation de soi.

Pierre Bourdieu, sociologue, apporte aussi un élément de réponse à la stratégie que les femmes doivent adopter pour endiguer les effets pervers de la masculinisation de l'espace public et privé : investir les lieux sociaux de domination masculine et y semer d'autres logiques. Il s'agit pour lui de prendre

les citadelles de la famille, de l'école, de l'Eglise et de l'Etat, non pas seulement comme des lieux de production d'un autre discours sur la place de la femme dans la société, mais pour convertir l'homme et son système logique à des échanges profonds sur la nouvelle société béninoise à bâtir.

1.3. Accès inégal à l'éducation

La sous représentation politique des femmes au sein des instances décisionnelles pourrait également s'expliquer par les nombreuses disparités au niveau des filles et des garçons, des hommes et des femmes en matière d'éducation. Les statistiques nationales (EDSB II, 2001) montrent que la majorité des femmes de 15-49ans (64%) n'ont aucune instruction, contre 40% chez les hommes âgés de 15-64ans. La proportion de femmes sans instruction est particulièrement élevée dans les zones rurales (78%) contre 44% en milieu urbain. Les résultats de l'enquête démographique de 2006 (EDSB III, 2006) montrent que 58 % des personnes de sexe féminin n'ont aucun niveau d'instruction. Chez les hommes, cette proportion s'élève à 37 %. Ces statistiques montrent qu'il existe une disproportion entre l'effectif des hommes instruits et celui des femmes.

Au niveau local (FIDESPRA, 2004), et à titre d'exemple, la commune de Bohicon dans le département du Zou enregistre en 2003 un taux brut de scolarisation (TBS) chez les filles qui est de 46,06% contre 68,72% chez les garçons avec un taux de déperdition scolaire de 53% chez les filles et 43% chez les garçons. Pour la commune de Zogbodomey, les TBS des filles et des garçons s'élèvent respectivement à 21,04% et 44,23%. Sans compter l'analphabétisme qui est essentiellement un phénomène féminin au Bénin, les inégalités de genre en matière d'éducation empêchent bon nombre de femmes à prendre conscience et à aborder avec beaucoup plus de sérénité les débats politiques et évidemment, à s'engager à les résoudre. Par ailleurs, en dehors de la masse de femmes élites

qui ont pu occuper de hautes fonctions (politiques, enseignement supérieur, monde de la recherche etc.), la plupart des femmes intellectuelles béninoises se retrouvent aisément dans les fonctions telles que : secrétaire de direction, infirmière, sage-femme, institutrice, etc. Autrement dit, les femmes sont éduquées dès le bas âge à "servir qu'à se faire valoir". Elles ont eu à intérioriser cette logique qu'elles que soient leurs capacités intellectuelles ce qui explique leur hésitation à s'engager sur la scène politique.

1.4. Coûts des campagnes pour les femmes.

En règle générale les femmes ont moins de ressources économiques que les hommes. Au niveau mondial, les hommes gagnent plus que les femmes et les femmes occupent un nombre disproportionné d'emplois mal payés et non protégés, y compris dans le secteur informel et les réservoirs de main-d'œuvre immigrée. Les entretiens menés auprès des femmes des partis rencontrés et des élus locaux de la commune de Bantè suggèrent que le financement électoral constitue leur principal obstacle. Plusieurs candidates pouvaient à peine se payer le matériel de campagne. Le transport pose un problème majeur dans les zones rurales et en particulier à Bantè où la population est éparpillée. Celles qui optent pour des campagnes porte à porte qui prennent beaucoup de temps avec un impact limité disent dépenser plus. Mais pour d'autres femmes, les frais liés aux campagnes sont les mêmes que pour les candidats masculins. Toutefois, il est sans doute de constater que lors des élections, qu'elles soient législatives, présidentielles ou municipales que les hommes dépensent largement plus que les femmes. Cet écart de dépenses des candidats hommes et femmes reflète des différences dans les rôles sexospécifiques, par exemple les coûts encourus pour la prise en charge des responsabilités accrues des femmes liées au ménage et à la garde des enfants. Les coûts électoraux varient au cours d'un cycle d'élections. La plupart des recherches sur les femmes et le financement électoral suggèrent

qu'un des plus grands obstacles auxquels sont confrontées les femmes est le financement du processus d'obtention d'une candidature. Les coûts d'obtention d'une candidature obligent les femmes à trouver des fonds pour se faire connaître, voyager, assister aux réunions du parti, créer une équipe électorale et fidéliser une circonscription. Après l'obtention de la candidature, le financement public peut arriver, le soutien du parti peut augmenter et une plus grande visibilité peut attirer des sources de financement supplémentaires. Comme pour clamer, un des élus locaux interviewé disait : « Il faut du blé pour faire la campagne mais elles n'en ont pas ! ». Ce qui signifie « qu'il faut avoir l'argent avant de s'engager dans les campagnes ».

CONCLUSION

L'objectif du présent travail est de comprendre les raisons qui sous-tendent l'absence de femmes au Conseil Communal de Bantè depuis la mise en œuvre de la décentralisation en identifiant les obstacles et autres contraintes qui inhibent la motivation des femmes à contribuer au développement de leur localité. Les résultats obtenus des entretiens avec les femmes et quelques élus locaux, nous ont permis de satisfaire à cette attente de départ. Le monde rural n'est plus à l'abri des grandes transformations culturelles et politiques qui concernent le statut des femmes. Bien que les hommes révèlent un certain opportunisme, le processus d'acceptation du partage limité mais réel du pouvoir semble en marche. Les femmes sont résolument inscrites dans une nouvelle phase de leur vie publique. Dans les commentaires, elles sont affirmatives et approuvent largement les mesures positives ayant pour objectif de promouvoir leur participation politique. Les femmes sont engagées dans un processus d'inclusion décisif pour l'avenir de leur statut. Les hommes aussi intègrent au moins au niveau des discours l'idée que la participation politique des femmes est un fait avec lequel ils doivent désormais compter. Contraints par la pression qui est exercée sur eux par l'Etat, ils obtempèrent. L'étude révèle, en effet, un laborieux travail d'adaptation aux nouvelles règles perceptibles à travers toutes les réactions. Mais ceci n'empêche pas les mécanismes de résistance de perdurer. Les femmes révèlent un capital non négligeable de combativité. Il reste pourtant que, le caractère récent de l'expérience ne leur permet pas d'afficher une grande hostilité quant au potentiel de changement possible de leur statut. Il faut donc renforcer les capacités. Une des conclusions principales de l'étude révèle combien, de manière générale, les hommes et les femmes continuent à penser qu'ils/elles n'ont pas le même rôle dans la société et qu'en particulier les femmes sont toujours principalement responsables des affaires qui concernent le foyer. Interrogés sur les relations sphère privée/sphère publique,

les élus locaux n'identifient pas les responsabilités familiales attribuées socialement aux femmes comme obstacles à leur implication dans le champ politique. Ils considèrent que les femmes seules ont à gérer le foyer et les enfants. Certes, certains d'entre eux affirment qu'ils s'occupent des enfants lorsque l'épouse est absente pour des tâches extérieures, mais dans l'ensemble ce sont les grands parents qui sont sollicités.

A ce stade de l'évolution des rapports de genre, la conciliation travail professionnel/ responsabilité familiale reste donc un problème majeur qui freine la possibilité pour les femmes de s'investir dans le champ politique. La permanence de ces représentations est révélatrice d'une répartition des rôles inchangée et exerce ses effets sur l'inclusion des femmes dans le champ politique. Ainsi, dans une phase quasi expérimentale de nouvelles procédures, le constat peut être fait que les mécanismes de légitimation hiérarchique des sexes restent ancrés dans les structures mentales. Ces conclusions rendent claire la nécessité d'entreprendre des campagnes de sensibilisation à large échelle pour expliquer les avantages que la société peut tirer de la participation politique des femmes. Ayant une faible expérience du travail politique, ces dernières devraient recevoir des formations avant d'entrée en politique mais aussi après pour les aider à apprendre à se sentir plus sûres d'elles-mêmes, à connaître les règles et les lois et à se familiariser avec le fonctionnement du monde politique. Dans le même sens, des décisions claires devraient être prises pour éviter que les listes additionnelles soient détournées de leur objectif en intégrant des hommes. C'est au regard de ces préoccupations que nous formulons les suggestions suivantes :

1- Organiser des campagnes locales et nationales de sensibilisation pour faire connaître les enjeux de la question de l'égalité

Ces campagnes de sensibilisation doivent avoir pour objectifs de :

- faciliter la prise de conscience des avantages pour la société de la participation politique des femmes
- faire connaître les programmes gouvernementaux, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes
- expliquer les raisons qui justifient ces politiques sur le développement, la démocratie et la gouvernance locale

2- Faire en sorte que les femmes soient les premières titulaires sur les listes électorales

Seule une mesure législative contraignante peut interdire d'inclure uniquement des hommes sur des listes électorales. Ce qui est difficile compte tenu du caractère incitatif et consensuel des mesures d'encouragement à la participation politique des femmes. Il faudrait sans doute que les associations puissent être soutenues dans leurs actions de plaidoyer pour obtenir un véritable quota.

3- Les partis politiques doivent prendre davantage en considération la question de la participation politique des femmes

Il s'agit là d'entreprendre un travail de sensibilisation dans un secteur où les résistances sont fortes du fait du partage de pouvoir que cela exige. Peut-être faudrait-il proposer des séances de briefing souples (séminaires fermés) réservées prioritairement aux décideurs sur la base du volontariat dont le but serait de les sensibiliser à la question de l'égalité et de l'intérêt pour les partis politiques de mobiliser et d'intégrer les femmes dans toutes leurs structures organisationnelles. Dans un contexte où la modernisation de l'Etat et de l'ensemble des institutions et de la société est à l'ordre du jour et où la problématique de la participation politique est de plus en plus reconnue comme un droit humain, il faudrait sans doute insister sur l'impact sur la visibilité du

parti en termes de modernité et sur les conséquences en matière de démocratisation réelle du parti qui pourrait ainsi rénover et renforcer son rôle.

4- Organiser des formations

4-1- renforcement des capacités des femmes qui entrent en politique et des Elues :

Pour être vraiment efficaces, ces formations doivent avoir lieu dans leur commune pour leur éviter les contraintes liées aux déplacements. Ces formations doivent inclure un certain nombre de connaissances en fonction de deux axes qui sont apparus fondamentaux :

(1) Formation personnelle et développement de la personnalité

La formation doit comporter un enseignement sur les techniques de communication contenant des modules :

- d'expression personnelle, assurance, confiance en soi, capacités de s'exprimer en public, techniques de négociation etc. (avec si nécessaire des cours d'expression corporelle pour que les femmes les plus introverties puissent se sentir à l'aise en public probablement surtout en milieu rural et semi urbain)
- d'acquisition des moyens objectifs de la connaissance du terrain, de l'évaluation des besoins de la population.

(2) Formation politique. La formation politique doit être orientée vers des thèmes relatifs aux institutions politiques en général au rôle de la commune, ses domaines de compétences, la gestion des communes :

Les textes juridiques et administratifs : la charte communale, les fonctions de la commune, les textes administratifs, le budget de la commune. Ces formations devraient être proposées également aux femmes élues qui le désirent. Par ailleurs, il faudrait faire des campagnes sans créer des hémorragies et que l'argent soit exclu des campagnes.

4-2- aux hommes et aux femmes élus-es locaux, membres des partis politiques, des associations et des syndicats

- pour améliorer leurs connaissances et pour mieux comprendre le sens de la prise en charge par l'Etat de la question féminine.

**5- Mettre en place des structures qui assurent la conciliation sphère privée/
Sphère publique.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1-BAKO-ARIFARI Nassirou et LAURENT Pierre-Joseph (2006), La Décentralisation comme Ambition Multiple, In : *Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au Sud du Sahara*, Le bulletin de l'APAD, n°15.

2-BAZIE Mathias (2007), *Décentralisation et développement local : Rôles et places des acteurs*.

3- CODJO TOVIGNAN B. C. (2008), *Femmes leaders et décentralisation au Bénin : atouts et limites de leurs contributions au développement local, étude de cas par la description du parcours de vie de 4 femmes leaders*, Mémoire de Master en Développement, Environnement et Sociétés, IED, DSPD, FSESP, UCL, 121p .

4-CREDIF (2002), *Les femmes en Tunisie 2000*, Centre de Recherches, d'études, de Documentation et d'Information sur la femme, Ministère des Affaires de la femme et de la Famille, 185-186.

5- GNIMADI Aimé, FOURNIER Christian (Sous la dir. de) et TCHABI Blaise (2006), *Capitalisation des expériences des projets d'appui en développement local et décentralisation en Afrique de l'Ouest : le cas du Bénin*, Fonds d'Équipement des Nations Unies, pp.26-27.

6- HOUEHOUNDE Bernard (2008), *Conférence de presses des organisations féminines du 06 novembre 2008*, L'Autre Quotidien, Cotonou, p.12.

7- KABEER Naila (1998), Nécessaire, suffisant ou insignifiant? Femmes, salariat et rapports de pouvoir au sein du ménage, In : *Verschuur*, xxp.

- 8- KAKAI S. H. F. (2010), Analyse par genre de la participation et de la sous représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles et décentralisées au Bénin, *Revue Perspectives & Sociétés*, N°1, janvier 2010, 22p.
- 9- LAGACE Catherine (2007), *Femmes et politique au Bénin : un défi à relever. Mémoire de Maîtrise en Science Politique*, Université du Québec à Montréal, 148p.
- 10-LECLERC-OLIVE M. (2000), *Décentraliser : enjeux théoriques et politiques*, dans *Les actes de la Conférence générale de l'EADI*, Karthala, Paris, xxp.
- 11- MOUICH Ibrahim (2007), *Genre et commandement territorial au Cameroun*, Editions de l'EHESS, Cahiers d'études africaines, n°186, pp. 391 à 408.
- 12-MOUMOUNI A. et Seydou K. (2004), *Les pouvoirs locaux à Kohan (commune de Say) (2)*, LASDEL, Etudes et travaux n° 58, 29p.
- 13- ONU (1995), *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur la femme, Beijing*, 4-15, septembre 1995, Division de l'Information.
- 14- PEEMANS Jean-Philippe (2002), *Le développement des peuples face à la mondialisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel » dans la seconde moitié du XXème siècle*, Paris, L'Harmattan, pp. 310-313.
- 15-REPUBLIQUE DU BENIN (1990), *Constitution de la République du Bénin*, Porto-Novo, Imprimerie Nationale, 87 p.

16-SEBAHARA Pamphile (2000), *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : expériences d'une commune du Burkina Faso (Document de réflexion ECDPM 21)*, Maastricht: ECDPM.

17-WILLIAMSON Amanda, SITHOLE Pearl et TODES Alison (2007), Décentralisation et participation des femmes aux plans de développement intégrés (PDI) en Afrique du Sud, *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 107 à 130.

18- YEDJI N. M. (2011), *Etude socio-anthropologique du recours à la médecine traditionnelle à Abomey-Calavi*, Mémoire de Maitrise, S-A, FLASH, UAC, p27.

REFERENCES WEBOGRAPHIQUES

19- BACHELARD Gaston (1934), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris : PUF, <http://www.ecotheurgie.com/article>, 29/06/11.

20- www.afrikinfo.com/lois/samples/mod_litable_cpf.pdf, le 24/06/2011.

21- <http://www.benin.ca/docs/beninbref/situation/situation.htm>, consulté le 30/06/2011.

ANNEXES

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES FEMMES POLITIQUES, DES FEMMES D'ASSOCIATIONS OU DE GROUPEMENTS DE FEMMES

Points de discussion

- Opinions par rapport à l'instruction des filles/femmes
- Rôle des hommes/femmes dans la société
- Quasi absence féminine dans la gestion des affaires publiques et raisons
- Femme et présence aux postes de décisions
- Femme et carrière politique/contraintes et représentations sociales
- Connaissance de la Mairie/ situation géographique
- Connaissance du Conseil Communal/missions et activités
- Connaissances des Procédure ou dispositions pour accéder au Conseil Communal
- Femme en politique et difficultés économiques
- Difficultés féminines à mener une carrière politique

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES ELUS COMMUNAUX ET LOCAUX DE LA COMMUNE DE BANTE

Points de discussion

- Importance de la femme dans le développement de la Commune de Bantè
- Raisons de l'absence de femmes aux postes de décisions (conseil Communal de Bantè)
- Perception des hommes sur les femmes politiques et menant une vie associative
- Carrière politique féminine et obstacles rencontrés dans la Commune de Bantè
- Le niveau de connaissance des femmes de l'existence d'un Conseil Communal à Bantè et des dispositions réelles pour y accéder
- Femmes politiques et interactions avec acteurs politiques masculins
- Déterminants économiques dans les difficultés des femmes à accéder au Conseil Communal à Bantè

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
SOMMAIRE.....	v
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES.....	3
1.1. PROBLEMATIQUE.....	3
1.1.1. Enoncé du problème.....	3
1.1.2. Question de recherche.....	6
1.1.3. Hypothèses.....	6
1.1.4. Objectif global.....	6
1.1.4.1. Objectifs spécifiques.....	6
1.2. CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	7
1.2.1. Décentralisation.....	7
1.2.2. Conseil Communal.....	9
1.3. REVUE DE LITTERATURE.....	9
CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	16
2.1. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU CADRE D'ETUDE.....	16
1. Cadre physique.....	16
2. Carte Géographique de la commune de Bantè	19
3. Cadre Administratif.....	20
4. Carte Administrative	22
2.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	23
2.2.1. Groupes cibles.....	23
2.2.2. Echantillonnage.....	23

2.2.3. Techniques et outils de collecte des données.....	25
2.2.4. Le traitement et d'analyse des informations.....	26
2.2.5. Les limites du travail.....	27
2.2.6. Les difficultés rencontrées.....	28
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	29
I. LA REPRESENTATIVITE DES FEMMES EN POLITIQUE AU BENIN : LE CAS DU NIVEAU LOCAL.....	29
II. SYNTHESE DES ENTRETIENS.....	31
III. L'ANALYSE CRITIQUE.....	36
CHAPITRE IV : COMMENTAIRE ET DISCUSSION.....	41
I. FEMMES ET PRATIQUE POLITIQUE AU BENIN.....	41
1. Participation et représentativité des femmes en politique au Bénin : le niveau local.....	41
2. Les femmes, un enjeu électoral d'abord.....	43
5. Le point de vue des hommes sur la participation politique des femmes entre opportunisme politique et changement social.....	44
II. ELEMENTS EXPLICATIFS DE L'ABSENCE DES FEMMES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNALE DE BANTE.....	46
1. L'environnement socioculturel : un facteur défavorable à l'implication des femmes.....	46
1.1.La coutume symbole de la soumission de la femme à l'homme.....	46
1.2. La masculinisation de l'espace public et domestique ou la suprématie de l'homme.....	51
1.3.Accès inégal à l'éducation.....	53
1.4.Coûts des campagnes pour les femmes.....	54
CONCLUSION.....	56
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	61
ANNEXES	
TABLE DES MATIERES.....	67